



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : LE POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE 2018-2021

RAPPORT D'ÉTAPE NATIONAL

Octobre 2021

SOMMAIRE

Des modalités d'actions innovantes : le pari d'une stratégie associant tous les acteurs concernés	4
Une nouvelle approche territoriale	6
La co-construction avec les acteurs	11
L'innovation sociale	18
Une démarche active d'évaluation	21
 Des engagements et des résultats : retour sur 3 années d'actions	 26
Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas et conforter les droits fondamentaux des enfants	28
Soutenir les jeunes et leur garantir un parcours de formation	39
Mieux accompagner vers l'activité pour sortir de la pauvreté	45
Apporter un soutien monétaire aux plus démunis	57
Renforcer l'accès aux droits	59
Favoriser l'accès à l'hébergement et au logement pour les plus démunis	67
Renforcer la prévention et lutter contre les inégalités de santé	72
 De 2019 à 2022 : un budget de 13 milliards d'euros	 78
 Remerciements	 79

1 DES MODALITÉS D' ACTIONS INNOVANTES : LE PARI D'UNE STRATÉGIE ASSOCIANT TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS





Avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une nouvelle gouvernance des politiques de solidarités est mise en place : au-delà de la déclinaison de mesures nationales, il s'agit d'une stratégie globale et coordonnée, constituée de grandes orientations, définies avec l'ensemble des acteurs concernés, et adaptable selon le contexte et les spécificités territoriales.

UNE NOUVELLE APPROCHE TERRITORIALE

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'appuie sur deux mesures inédites : une animation territoriale incarnée par un réseau de commissaires à la lutte contre la pauvreté installés dans chaque région et une contractualisation entre l'État et les collectivités locales mobilisant leurs compétences.

L'ANIMATION TERRITORIALE ET LE RÔLE D'ASSEMBLER DES COMMISSAIRES À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

18 commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté ont été nommés en 2019. Placés sous l'autorité des préfets de région, en métropole et dans les outre-mer, ils ont pour mission principale le pilotage interministériel de la stratégie pauvreté et sa mise en œuvre dans les territoires.

Ils mobilisent l'ensemble des administrations concernées et sont des interlocuteurs privilégiés des acteurs engagés sur le terrain dans la lutte contre la pauvreté : collectivités territoriales, associations, CAF, directions régionales de Pôle emploi, ARS, caisses primaires d'assurance maladie, rectorats, etc. Les commissaires à la lutte contre la pauvreté se mobilisent particulièrement dans le pilotage des contractualisations avec les collectivités.

Ils disposent d'un budget d'intervention pour financer des projets innovants sur le terrain ou répondant à un besoin spécifique du territoire. Cette enveloppe était de 4 M€ en 2019 et a été portée à 23 M€ en 2020 et à plus de 28 M€ en 2021. **Plus de 1 000 projets ont ainsi été soutenus** entre 2019 et 2020 dans le champ de l'insertion, de l'hébergement/logement et de l'accès aux biens essentiels, en particulier l'alimentation.

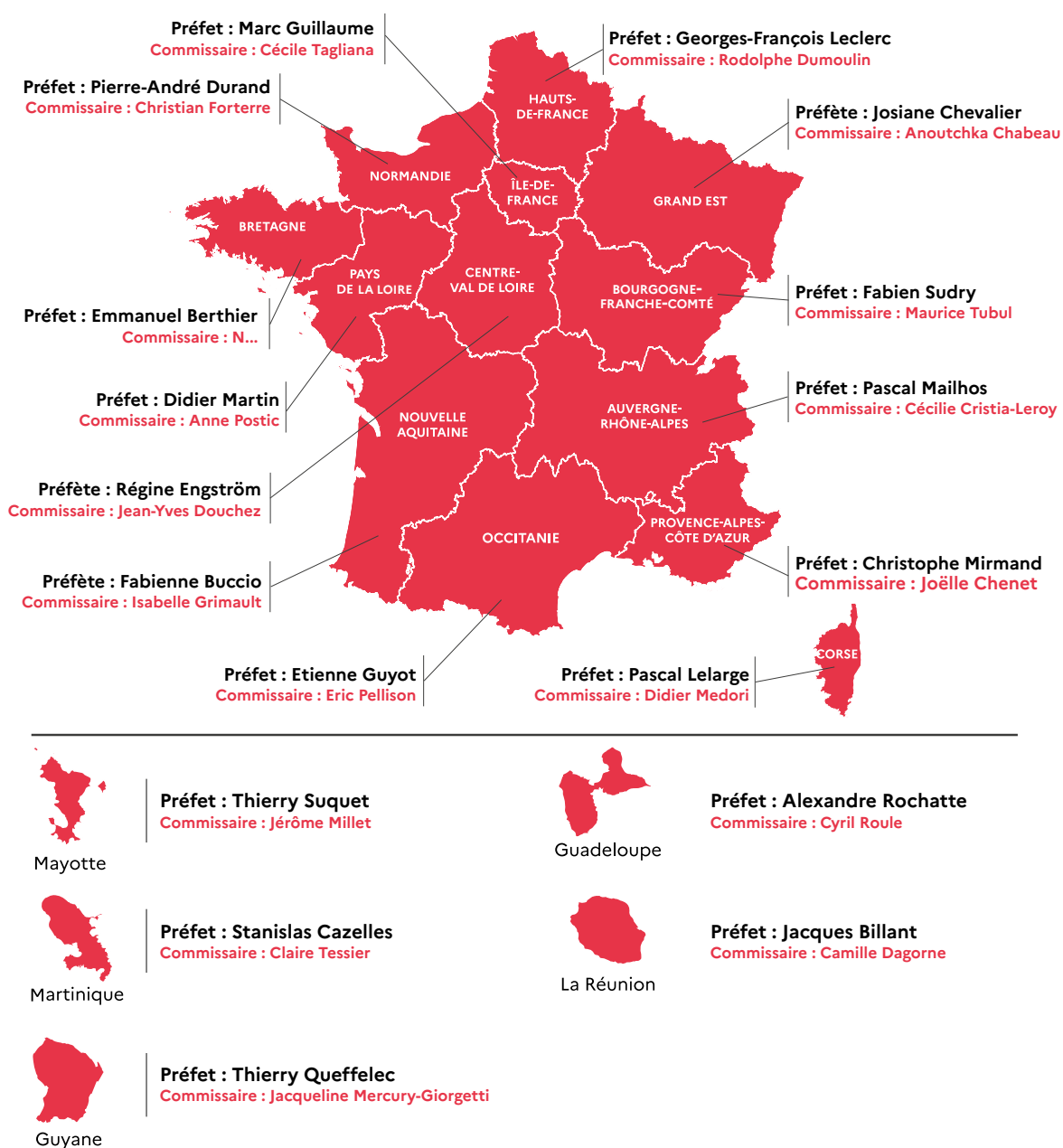
Les commissaires ont notamment lancé des appels à projets, tels que la lutte contre la précarité des femmes en Nouvelle-Aquitaine, le dépistage de jeunes en situation d'illettrisme en Bourgogne-Franche-Comté, la réduction de la fracture numérique (kiosques numériques dans les collèges, cafés numériques itinérants) et l'accès aux droits dans les territoires ruraux en Bretagne, le soutien à la parentalité et la lutte contre les ruptures familiales en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les projets d'accès au logement des personnes à la rue à La Réunion, etc.

Les commissaires s'appuient également sur les travaux menés par les groupes de travail thématiques, associant les différents acteurs concernés (services de l'État, collectivités territoriales, Pôle emploi et caisses de sécurité sociale, associations, entreprises, personnes concernées, etc.), mis en place dans chaque région dès 2019 pour construire la feuille de route régionale de la stratégie pauvreté. Dans chaque région, **15 groupes thématiques** se sont ainsi réunis régulièrement pour échanger et faire des propositions territorialisées.

Après une phase de suspension des travaux liée à la crise sanitaire en 2020, la remise de la première version des feuilles de routes a permis de reprendre les travaux dans des formats plus transversaux. Les commissaires réunissent également deux fois par an tous les acteurs concernés au sein de conférences régionales qui constituent des moments forts de communication et de partage sur la mise en œuvre régionale de la Stratégie pauvreté.

Depuis le lancement de la stratégie pauvreté en 2018 plus d'une **soixantaine de conférences régionales** se sont tenues dans toute la France, réunissant à chaque fois en moyenne 250 participants parmi les acteurs majeurs des politiques de lutte contre la pauvreté (collectivités, institutions, associations, entreprises, personnes concernées, etc.).

En 2018, ces conférences ont permis de lancer officiellement la stratégie pauvreté dans les territoires et de lancer un appel à mobilisation pour constituer les 15 groupes de travail thématiques. L'année 2019 a été consacrée à la mise en place des feuilles de route régionales et à un point d'étape sur l'état d'avancement de la stratégie tant au niveau national que local. En 2020, les conférences se sont tenues à distance, permettant d'associer de nombreux acteurs locaux, et ont essentiellement porté sur la réponse à l'urgence sociale de la crise sanitaire.



Les rencontres de 2021 témoignent d'une nouvelle étape et ciblent des thématiques propres aux priorités locales ou nationales : mobilisation des maires autour des actions de prévention, d'accès aux droits et d'insertion en Hauts-de-France, démarches d'« aller-vers » innovantes en Pays de la Loire, mesures en faveur de l'égalité des chances dès le plus jeune âge en Nouvelle-Aquitaine, mobilisation des entreprises en Provence-Alpes Côte d'Azur, mise à l'honneur des personnes concernées avec des conférences dites « inversées » en Hauts-de-France et Centre-Val de Loire.

La diversité des actions menées en région est présentée dans le volet territorial du rapport d'étape. Les bilans régionaux détaillant la mise en œuvre de la stratégie dans chaque territoire sont également disponibles sur le site des préfectures.

UN CADRE D'ACTIONS RENOUVELÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES : LA CONTRACTUALISATION

La territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté implique la mobilisation des compétences de l'ensemble des collectivités territoriales, qu'il s'agisse :

- > des conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale,
- > des conseils régionaux, notamment en matière de lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, de politiques de jeunesse, de formation, d'économie sociale et solidaire, de mobilité, de formation des travailleurs sociaux et des personnels médico-sociaux,
- > des métropoles, en matière d'habitat, de politique de la ville, d'insertion et des compétences le cas échéant déléguées par le conseil départemental - gestion du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), du Fonds de solidarité logement (FSL), prévention spécialisée - et plus généralement des intercommunalités,
- > des communes, notamment en matière de petite enfance, de restauration scolaire et d'action sociale plus globalement.

Les conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi formalisent les engagements conjoints des collectivités et de l'État en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le budget dédié représente **plus de 730 M€** sur quatre ans (2019-2022), soit 8,5 % du budget total de la stratégie pauvreté, avec une trajectoire de croissance annuelle des crédits consacrés à ce dispositif.

FOCUS

LES MESURES DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les conventions conclues avec les départements comportent deux volets :

- > Un volet commun à toutes les conventions comportant des mesures visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, l'accompagnement vers l'emploi ou l'insertion socio-professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active et un meilleur accès aux droits des personnes grâce à la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel et de référents de parcours. Dans certains départements, des crédits supplémentaires ont été affectés à la création ou au renforcement de maraudes mixtes et/ou d'actions de prévention spécialisée.
- > Un deuxième volet est laissé à l'initiative des collectivités pour financer des projets spécifiques innovants répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la stratégie pauvreté.

La contractualisation a concerné au départ les conseils départementaux, chefs de file de l'action sociale. Initiée en 2018 par 10 territoires « démonstrateurs », elle a été généralisée en 2019. Elle a été étendue en 2020 aux conseils régionaux et aux métropoles.

Si la période de conventionnement (2019-2021) a été impactée par la crise sanitaire et économique en 2020-2021 ce qui a pu ralentir la progression de certaines mesures, les résultats 2020 des actions contractualisées avec les conseils départementaux sont encourageants et témoignent de la dynamique locale, tant sur la prévention des « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance (ASE), le maillage territorial des structures offrant un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes en transport, que les délais d'orientation des nouveaux allocataires du RSA.

La contractualisation a été par la suite étendue aux conseils régionaux et aux métropoles. Toutefois, le lancement des conventions en 2020, pendant la crise sanitaire, a conduit à ne pas définir de socle obligatoire pour laisser les partenaires libres de leurs priorités, au regard des enjeux propres au territoire.

FOCUS

LA CONTRACTUALISATION AVEC LES MÉTROPOLES ET LES CONSEILS RÉGIONAUX

Les **22 métropoles** ont contractualisé avec l'État autour de quatre priorités principales et de projets immédiatement impactants pour les personnes concernées :

- > **les personnes les plus précaires** : accueil de jour à Montpellier, chantier d'insertion pour la préparation des repas de personnes à la rue à Grenoble, hébergement avec animaux en caravane à Strasbourg, extension du logement d'abord aux personnes sans ressource à Grenoble, résorption des bidonvilles à Lille, etc.
- > **l'accès aux droits** : accompagnement numérique à Dijon, Amiens et Tours, fabrique numérique solidaire à Aix-Marseille, tiers-lieux contre l'illectronisme à Nantes, points mobilité à Nancy, épicerie solidaire à Toulon, etc.
- > **la jeunesse** : activités péri-scolaires à Aix-Marseille, renforcement de la prévention spécialisée à Toulouse, chantiers éducatifs à Orléans, Brest et Rennes, etc.
- > **l'insertion** : préfiguration de territoires zéro chômeur de longue durée à Rouen et Grenoble, chantiers d'insertion à Clermont, l'accompagnement à l'emploi de femmes victimes de violence à Nantes, etc.

Compte tenu de la crise sanitaire, le soutien au secteur de l'aide alimentaire a également concerné une majorité des conventions métropolitaines en 2020.

Dès 2020 également, **5 conseils régionaux** ont contractualisé avec l'État auxquels devraient s'ajouter de nouvelles régions d'ici fin 2021. Deux thèmes principaux ont émergé des conventions en 2020, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion des jeunes :

- > Connexion numérique des lycéens en Centre-Val-de-Loire (acquisition d'ordinateurs, aide pour accéder à distance aux contenus pédagogiques) ;
- > « Écoles de production » en Bourgogne-Franche-Comté (écoles préparant des jeunes décrocheurs à des formations diplômantes, associant temps de formation et mises en situation) ;
- > Obligation de formation des 16-18 ans en Nouvelle-Aquitaine (repérage, plateformes de soutien aux décrocheurs, création de référents régionaux d'orientation interlocuteurs des établissements scolaires)

En lien avec le contexte de crise, les Hauts-de-France et la Bretagne ont consacré 1 M€ au soutien aux associations **d'aide alimentaire**.

CHIFFRES CLÉS

CONTRACTUALISATION ET ENVELOPPES TERRITORIALES



LES SIGNATAIRES DES CONVENTIONS EN 2021 :

97 collectivités
locales (92 conseils
départementaux,
la collectivité de Corse et
4 collectivités d'Outre-mer)

22 métropoles

5 conseils régionaux



MONTANTS ENGAGÉS :

Départements

2019

131 M€

2021

192 M€

2020

159 M€

2022

212 M€



Métropoles

de 2020 à 2022

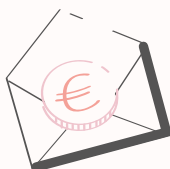
10 M€ annuels



Régions

de 2020 à 2022

2 M€ annuels



ENVELOPPES TERRITORIALES PILOTÉES PAR LES COMMISSAIRES

2019

4 M€

2020

23 M€

2021

28 M€

LA CO-CONSTRUCTION AVEC LES ACTEURS

DES MESURES ÉLABORÉES EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS

Dès l'origine, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a été conçue avec les acteurs. Au moment de son élaboration, six groupes de travail thématiques ont été mis en place au niveau national, composés de **150 contributeurs**, élus locaux ou nationaux, représentants d'associations, personnes concernées, administrations nationales, une centaine d'auditions et plus de 100 contributions écrites d'associations ont été produites.

Une consultation en ligne a été lancée en janvier 2018. Plus de **7 000 réponses** ont été recueillies en 3 semaines.

Une trentaine de journées de concertation territoriale et déplacements en région ont été organisées pour échanger avec les acteurs et identifier les dispositifs les plus innovants. **2 000 acteurs associatifs, publics et privés** ont été rencontrés, **40 structures locales** (établissements médico-sociaux, associations, etc.) visitées.

Des journées de travail thématiques ont par ailleurs été consacrées à la prévention et à la lutte contre la pauvreté dans les territoires ultra-marins.

Par la suite, la mise en place de certains chantiers de la stratégie pauvreté (SPIE, RUA, mesures à destination des jeunes précaires, mesures relatives à l'hébergement) a fait l'objet de concertation sous différentes formes : ateliers publics, jury citoyen, consultation en ligne, groupes de travail, sessions lab, webinaires.



© Ministères sociaux

Rencontre territoriale,
Saint-Nazaire,
janvier 2018



Lancement de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
Paris, septembre 2018



La concertation RUA
Chartes



Le Lab Pôle Emploi SPI

© Ministères sociaux

L'IMPLICATION FORTE DES ASSOCIATIONS

Parce que leur action est déterminante dans le champ social, les associations ont été associées aux différentes étapes du déploiement de la stratégie pauvreté. Leur connaissance du terrain, leur regard critique et leurs propositions sont d'autant d'atouts pour concevoir et améliorer les dispositifs et mieux répondre aux besoins.

Afin de soutenir leur action, des appels à projet ont été menés par les commissaires à la lutte contre la pauvreté, financés sur des crédits délégués.

Face à la crise sanitaire, les associations ont confirmé leur engagement pour subvenir aux besoins des personnes les plus durement touchées dans leur vie quotidienne. Pour leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, **un plan de soutien exceptionnel de 100 M€** a été lancé en novembre 2020 dans cadre du plan *France Relance* en ciblant 4 priorités :

- > La lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels ;
- > L'accès aux droits ;
- > Le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- > L'insertion sociale et professionnelle.

L'appel à projets proposés aux associations nationales et locales, a été conçu autour des trois axes :

- > Développer des actions innovantes pour améliorer les services rendus aux personnes en situation de précarité : mieux guider, informer, conseiller et accompagner pour encourager l'autonomie dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne ;
- > Moderniser les dispositifs d'accès aux biens essentiels (alimentation et produits d'hygiène) des personnes en situation de précarité, pour éviter les ruptures d'accès aux biens ;
- > Adapter les systèmes d'information et infrastructures des associations pour les rendre plus efficaces sur le plan environnemental et économique.

CHIFFRES CLÉS

L'APPEL À PROJET POUR LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Un budget total **de 100** M€



AU NIVEAU NATIONAL

33 projets lauréats

Un budget de **33,5** M€



AU NIVEAU TERRITORIAL

707 projets lauréats

Un budget de **65,8** M€

L'IMPULSION DONNÉE À LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

La contribution des populations concernées à l'élaboration et la conduite des politiques de solidarité est indispensable pour gagner en efficacité, renforcer la cohésion sociale et améliorer la condition des personnes en situation de pauvreté.

Au-delà des actions de concertation décrites ci-dessus auxquelles elles ont participé, les personnes concernées ont été associées aux grands événements de la stratégie pauvreté : lancement de la stratégie pauvreté en septembre 2018, conférence nationale des acteurs en octobre 2019 et plus récemment, intervention dans le cadre des jurys des appels à projet.

La composition du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE) a évolué en 2019, accroissant de **8 à 32** le nombre de personnes concernées, soit la moitié de ses membres.

Certaines des mesures de la stratégie comportent en elles même des enjeux de participation puisqu'elles portent directement sur l'accueil ou l'accompagnement des personnes concernées : formation des travailleurs sociaux, formation des professionnels de la petite enfance, développement des espaces de vie sociale, démarches d'« aller-vers », etc.

Une **Charte d'engagement réciproque pour la participation des citoyens** a été publiée en septembre 2019 en collaboration avec la FAS, l'UNIOPSS et l'Armée du Salut. En complément, l'ANSA a produit un **guide de la participation**, mis à disposition des acteurs locaux et qui leur propose des outils concrets.

Dans chaque région, un groupe de travail participation a été créé pour favoriser les démarches de participation, notamment dans le cadre des conférences régionales.

La crise sanitaire et les mesures de confinement ont cependant entravé et mis en lumière le défi posé par la fracture numérique dans les démarches de participation.



La période a cependant permis d'**expérimenter de nouveaux modes de participation** notamment dans le cadre des appels à projets, des démarches d'« aller-vers » et des actions liées à la mise en place de mesures ou de thématiques particulières : organisation d'un lab avec des jeunes concernés sur l'obligation de formation, intervention de jeunes en service civique auprès de jeunes en souffrance psychique, association des personnes concernées à l'élaboration du plan d'action de transformation de l'aide alimentaire, etc.



EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES PRÉCARITÉS AU FÉMININ

Cet événement organisé à distance en janvier 2021 du fait des conditions sanitaires, a réuni 1 400 vues et 250 personnes en continue pour suivre les débats. 3 heures de témoignages des personnes concernées et d'échanges qui ont permis d'aborder avec beaucoup de dignité des situations de précarité qui interpellent.

<http://www.ceser.bourgognefranchecomte.fr>



DANS LES PAYS DE LA LOIRE

LE CENTRE D'APPUI À LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le laboratoire d'innovation publique en région Pays de la Loire, état'LIN, propose une offre de services comprenant la promotion et l'accompagnement de la culture de la participation dans les territoires, en particulier auprès des publics en situation de précarité.

Deux projets relatifs à la stratégie pauvreté ont été retenus dans le cadre de la démarche :

- > Un projet de participation citoyenne sur l'aide sociale à l'enfance dans le département du Maine-et-Loire.
- > Un autre porté par l'académie de Nantes sur la coéducation et la réussite scolaire des élèves ayant des parents très éloignés de l'école.



EN PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

LAB'ON-ID, UN ACCÉLÉRATEUR DE LA PARTICIPATION DES JEUNES

Lab'ON-ID est le laboratoire de la participation des jeunes des missions locales en région sud Provence-Alpes Côte d'Azur. Cette initiative permet à des jeunes, le plus souvent ni en emploi, ni en études, ni en formation, de contribuer directement à la mise en œuvre des politiques publiques. Lab'ON-ID développe des process collaboratifs inspirés du Design Thinking et s'appuie sur les technologies de communication digitale, notamment les réseaux sociaux, pour mobiliser la jeunesse sur les questions qui les concernent. C'est ainsi que ces jeunes ont été sollicités par le Lab. Emploi national sur la mise en place du revenu d'engagement, le CNLE sur « l'hypothèse d'un revenu garanti sans contreparties et ses divers aspects » ou encore par l'union nationale des missions locales pour animer leur assemblée générale 2021.



DES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été l'occasion de mettre en place deux nouvelles manières de mobiliser les entreprises contre la pauvreté :

- > Le développement d'**actions financées selon un modèle « ni gain ni perte »** avec des projets portés notamment par l'association *Action Tank, entreprise & pauvreté*, afin de mettre en place des dispositifs visant à réduire les dépenses incompressibles des ménages en situation de pauvreté.
- > La création de **dotations d'action territoriale**, mobilisant des financements d'entreprises en faveur de programmes de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes sur un territoire.

FOCUS

LE PROGRAMME MALIN



Fruit d'une alliance avec des sociétés savantes (association française de pédiatrie ambulatoire, société française de pédiatrie) des partenaires publics et associatifs (la Croix-Rouge française, l'Action Tank entreprises et pauvreté), des partenaires de recherche (Inserm) et des entreprises (Danone puis Seb, Lesieur, Le Gaulois, Les 2 Vaches), le « Programme Malin » s'engage pour la prévention santé et la meilleure nutrition des enfants entre 0 et 3 ans vivant dans une famille défavorisée.

Il propose des solutions concrètes, pratiques et non stigmatisantes *via* :

- > **Des conseils sur la nutrition du jeune enfant**, dont l'allaitement, et sur l'alimentation de la famille, accessibles à toutes les familles ;
- > **Une offre budgétaire permettant d'acheter moins cher** des produits adaptés et de qualité, validés par des pédiatres, dans des circuits de consommation accessibles à tous *via* des bons de réduction envoyés directement aux familles.

Initialement mis en place dans 14 départements avec le soutien des caisses d'allocations familiales, le programme est déployé dans 93 départements depuis juin 2021, générant chaque mois en moyenne 5 000 inscriptions d'enfants issus de familles en difficulté, pour un objectif global de 160 000 enfants.

FOCUS

LA DOTATION D'ACTION TERRITORIALE BREAK POVERTY



Créée par la fondation Break Poverty, la Dotation d'action territoriale (DAT) figure parmi les mesures retenues dans la stratégie pauvreté pour mobiliser les entreprises contre la pauvreté. Cette dotation prend la forme d'une allocation volontaire pouvant aller jusqu'à 2 % du résultat net de l'entreprise, affectée à des programmes de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion des jeunes, sur le territoire même de l'entreprise. La particularité

de cette dotation est que l'entreprise décide elle-même de son allocation sur des projets de son choix, sur son territoire. Cette dotation permet aux entreprises de profiter d'une réduction d'impôt de 60 % du montant de leur don.

Après une expérimentation sur trois villes pilotes, Romans-sur-Isère, Nantes et Béthune, la démarche est déployée dans 17 territoires avec pour objectif d'en faire bénéficier à 100 000 jeunes défavorisés. À ce jour, près de 120 associations en ont bénéficié et on compte environ 35 000 jeunes accompagnés en 3 ans.

Une étude d'impact menée en 2021 sur le déploiement de la DAT donne les résultats suivants :

- Une DAT permet en moyenne d'accompagner 2 000 jeunes en trois ans ;
- Elle permet de financer en moyenne 7 associations par territoire à hauteur de 30 K€ par an ;

Enfin, elle démocratise le mécénat territorial : par territoire, on compte en moyenne 16 entreprises engagées dont près d'1/3 d'entre elles n'avait jamais fait de mécénat social auparavant. Il s'agit pour l'essentiel de petites structures : TPE, PME et ETI représentent 71 % des dons.

Avec la crise sanitaire, un grand nombre d'initiatives ont donné lieu à la mise en place de véritables **chaînes de solidarité** dans lesquelles les entreprises se sont retrouvées aux côtés des collectivités locales, des associations et des services de l'État pour aider les familles à faire face aux difficultés.



EN CENTRE-VAL DE LOIRE

L'OPÉRATION « LAIT DU CŒUR »

En pleine crise sanitaire, après avoir répondu à un besoin régional de 50 000 litres de lait financés par les crédits de la stratégie pauvreté, le groupe LSDH a initié une grande chaîne de solidarité au profit des familles en difficulté.

Producteurs locaux, imprimeurs, transporteurs, salariés de la laiterie LSDH se sont mobilisés pour un don d'un million de litres de lait sur toute la France, *via* le réseau des banques alimentaires.



L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale constitue l'un des trois leviers de transformation constitutifs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, aux côtés du choc de participation et de la mobilisation des territoires. L'innovation porte tant sur les modes d'action que sur le contenu de ces actions.

Dans le domaine de la **petite enfance**, pour répondre aux inégalités d'accès aux modes d'accueil, de nouvelles démarches ont été expérimentées, tant en matière de repérage que d'organisation des modes d'accueil et de contenus pédagogiques *via* :

- > **Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt national** destiné à expérimenter de nouveaux modes de lutte contre le non-recours aux modes d'accueil en vue de la prochaine convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la CNAF ;
- > **Le soutien de projets innovants au niveau régional**, que ce soit pour soutenir l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles vulnérables (micro-crèche sociale, maison de la parentalité en quartier prioritaire, accompagnement spécifique des familles vulnérables, etc.) ou développer la formation des professionnels (*via* les 124 projets de formation soutenus en 2020).



EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LE PROJET « PARENTS AUTONOMIE RÉUSSITE »

En partenariat avec l'organisme de formation IFRA, la Fédération Léo Lagrange a lancé le dispositif expérimental « Parents Autonomie Réussite » qui conjugue accueil des enfants en crèches et insertion professionnelle pour les parents isolés et/ou en situation de précarité. Le programme propose un processus d'accompagnement global et adapté à la personne tout en garantissant la garde d'enfant afin de garantir la disponibilité nécessaire pour le parcours d'insertion et de formation.

Ce programme constitue l'un des projets lauréats de l'appel à projets lancé dans le cadre de la Stratégie pauvreté. Il a été mis en place dans le Rhône et la Loire et sera déployé à terme dans d'autres départements de la région. Déployé depuis mars dernier dans deux crèches de 60 berceaux situées dans le Rhône et la Loire, il a déjà permis d'accompagner 8 familles.



© Fondation Léo Lagrange

Au-delà, la stratégie pauvreté a initié et accompagné **l'essaimage de plusieurs démarches expérimentales** :

- > **Dans le domaine de l'aide alimentaire**, le premier confinement a mis en lumière l'absence de mécanismes de coordination formalisés des acteurs de l'aide alimentaire. Une investigation en vue de la mise en place de tels outils (lieux de distribution, file active, stocks, etc.) a été lancée. Cette investigation a finalement abouti à la proposition de lancement d'une start-up d'État destinée à simplifier le processus d'habilitation des opérateurs de l'aide alimentaire ;
- > **Dans le domaine de l'accès à l'hébergement**, l'impératif d'une mise à l'abri de tous au cours du premier confinement a permis d'expérimenter de nouveaux modes d'hébergement à bas seuil d'exigence (accueil d'animaux domestiques, tolérance de consommations psychoactives modérées, etc.). L'évaluation de deux de ces projets, à Strasbourg et à Toulouse, en a établi les effets positifs : meilleure acceptabilité de la mise à l'abri par les personnes concernées, réduction des consommations et parfois initiative d'un parcours de réinsertion. La stratégie pauvreté soutient désormais l'essaimage de 39 centres d'hébergement dédiés aux grands marginaux ;
- > **Dans le domaine de la santé**, l'accompagnement des plus précaires suppose l'adaptation des pratiques des professionnels de santé : davantage d'« aller-vers », de participation, de médiation en santé, de soutien médico-psycho-social, a fortiori au regard des effets sanitaires de la crise, et l'organisation d'une offre d'interprétariat. Inspiré de modèles expérimentés, avec succès aux États-Unis et au Canada, la stratégie pauvreté soutient la création de centres et maisons de santé participatifs. Un appel à projets a à cette fin été lancé en août 2021 ;

FOCUS

LES CENTRES DE SANTE PARTICIPATIFS

Inscrit dans la stratégie pauvreté et dans la stratégie *Ma santé 2022*, soutenu par le comité interministériel des villes, le développement des centres et maisons de santé dans les quartiers s'est confirmé depuis trois ans : avec 167 centres et 233 maisons de santé pluri-professionnels recensés fin 2020, les objectifs fixés ont bien été réalisés.

Une nouvelle étape a été franchie dans le cadre du Ségur, qui offre l'occasion d'inscrire le modèle de la « santé participative » dans notre système de soins.

Les centres et maisons de santé « participatifs » s'adressent en priorité aux territoires défavorisés, dont une partie de la population présente un état de santé plus dégradé du fait de leur précarité, de leurs difficultés à accéder à l'offre de prévention et de soins et aux droits sociaux.

En allant-vers les usagers, en mettant en place des espaces de paroles, des actions de médiation en santé, avec des services d'interprétariat professionnel, les centres et maisons de santé « participatifs » prennent en compte l'ensemble des problématiques des personnes tout en les rendant actrices de leur propre santé.

Le Gouvernement encourage cette offre de santé, avec une première phase d'expérimentations d'une durée de 2 ans, soutenue par un budget d'un montant total de 24 millions d'euros.

D'ici 2023/2024, ce sont 60 centres et maison de santé participatifs qui devraient être créés.

> **Dans le champ de l'insertion professionnelle**, plusieurs expérimentations ont été lancées en matière d'insertion dans l'emploi des publics sans domicile fixe (Convergence/ Dispositif premières heures), de médiation active dans l'emploi (SÈVE) et de création de projets de territoires autour de la réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée. Par ailleurs, l'essaimage du programme de travail à la tâche (TAPAJ), dédié aux personnes toxico-dépendantes et déjà évalué, est fortement soutenu dans le cadre de la stratégie pauvreté.

FOCUS

VRAC NATIONAL



Atelier cuisine à Saint-Etienne

L'association « Vrac » favorise le développement de groupement d'achats dans les quartiers prioritaires. L'objectif est de faciliter l'accès du plus grand nombre à des produits de qualité issus de l'agriculture paysanne, biologique et équitable, à des prix bas, grâce à la réduction des coûts intermédiaires et superflus. C'est aussi de permettre aux habitants des quartiers de faire face à la précarité et proposer un autre rapport à la consommation, à la santé et à l'image de soi.

Enfin, **l'innovation sociale a été fortement soutenue, sous le pilotage des commissaires à la lutte contre la pauvreté, à l'échelle territoriale.** Dès leur installation en 2019, ils ont disposé d'une enveloppe de 4 M€ dédiée au soutien à l'innovation sociale en région. Cette enveloppe a été portée en 2020 à 23 M€ et **28 M€ en 2021.**

Parmi les quelques 1 500 projets soutenus, soit directement, soit dans le cadre des conventions avec les collectivités locales, 26 d'entre eux feront l'objet d'une évaluation approfondie, en vue d'un éventuel essaimage. Ces projets concernent des domaines aussi diversifiés que la santé mentale, les addictions, l'illettrisme, l'égalité femmes-hommes, l'insertion des prostitués, la mobilité ou la lutte contre la fracture numérique.



EN RÉGION GRAND EST LA TRANSFORMERIE

Le projet a pour objet la mise en place d'une cuisine et d'un atelier de transformation (confitures, compotes, plats cuisinés, produits surgelés, etc.) de produits récoltés par les banques alimentaires. La transformation est opérée, dans le cadre d'un chantier d'insertion, par des personnes en réinsertion et les produits sont revendus à prix coûtant dans les banques alimentaires de l'ensemble de la région Grand Est.



UNE DÉMARCHE ACTIVE D'ÉVALUATION

UNE MISSION D'ÉVALUATION CONFÉE À FRANCE STRATÉGIE

En octobre 2018, une mission d'évaluation ex post de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a été confiée à France Stratégie. Un comité d'évaluation, présidé par Louis Schweitzer, a été installé en septembre 2019.

En 2019, France Stratégie a sollicité un panel de 30 citoyens représentatifs de la population française afin qu'ils expriment leurs attentes et fassent part de leurs interrogations sur la lutte contre la pauvreté.

Ce panel a été sollicité à plusieurs reprises, notamment sur les effets attendus de la crise du coronavirus sur la pauvreté. La consultation s'inscrit donc, comme le comité d'évaluation lui-même, dans la durée.

Un premier rapport intermédiaire a été publié en avril 2020.

 <https://www.strategie.gouv.fr>

Une note d'étape sur la crise du coronavirus a été publiée en octobre 2020. Ce document décrit les effets de la crise économique et sociale sur la situation des plus précaires et sur la pauvreté, et évoque des points de vigilance quant à la manière d'y répondre.

 <https://www.strategie.gouv.fr>

Un second rapport intermédiaire a été publié en avril 2021.

 <https://www.strategie.gouv.fr>

Une seconde note sur l'impact de la crise du coronavirus sera publiée par le comité fin octobre 2021 et un nouveau rapport d'évaluation verra le jour à l'été 2022.

UNE DÉMARCHE INSPIRÉE DES WHAT WORKS CENTERS (WWC)

Lancé fin 2020, le projet inspiré des What works centers britanniques s'inscrit dans une démarche de repérage et d'évaluation des projets financés dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Le projet WWC s'articule en deux étapes :

- > **La création d'une cartographie et d'un catalogue thématiques** à l'échelle nationale de tous les projets ayant été financés sur des crédits d'initiative libre des métropoles, des conseils départementaux, des conseils régionaux ou par les enveloppes régionales de la Stratégie pauvreté pilotées par les commissaires entre 2019 et 2020.

 Tous les projets recensés sont consultables en ligne à l'adresse (<https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr>). Un outil de cartographie interactive est mis à disposition afin de permettre à tout utilisateur d'identifier les projets qui l'intéressent selon des critères particuliers (localisation, thématiques, date de lancement, état d'avancement, public visé, etc.). Chaque projet est résumé par une fiche projet exportable en pdf ou csv.

NB : une précaution est à prendre à la lecture de la synthèse du recensement des projets et lors de l'utilisation du catalogue et

CHIFFRES CLÉS

ACTIONS D'INITIATIVE TERRITORIALE FINANCÉES PAR LA CONTRACTUALISATION ET DES CRÉDITS RÉGIONAUX DES COMMISSAIRES



BUDGET

Budget total

264 M€

Budget moyen

193 K€

En moyenne

950 € financés par la stratégie pauvreté pour 1 000 habitants



PROJETS

1 594 projets

Durée moyenne des projets financés

2 ans

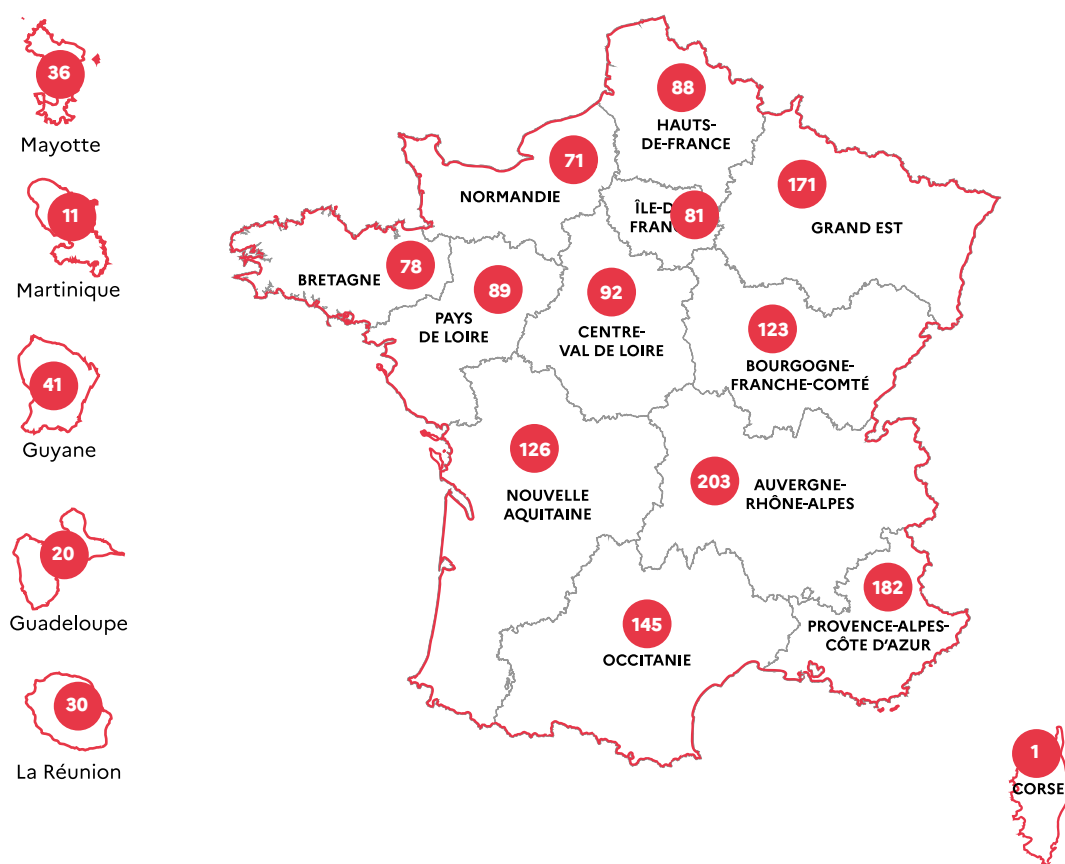
Projets en cours
d'exécution

56 %

Projets
terminés

46 %

Répartition des 1 588 projets



de la cartographie disponibles sur <https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr>. En effet, le recensement des projets est le plus exhaustif possible mais présente des niveaux d'information hétérogènes entre projets et entre régions.

- > **L'évaluation de 26 projets innovants financés en région par les commissaires à la lutte contre la pauvreté.** Les projets ont été sélectionnés pour leur caractère novateur, leur maturité en terme de réalisation et leurs thèmes variés, en vue de leur essaimage.
- > **18 projets** bénéficieront d'une évaluation approfondie basée sur la théorie du changement (analyse documentaire, entretiens et focus groupes, condition d'essaimage, recommandations)
- > **8 projets** seront évalués plus succinctement (analyse documentaire, quelques entretiens, recommandations).

Les thèmes principaux des projets évalués sont : les jeunes, la santé mentale, addictions, le logement, l'insertion, l'aide sociale à l'enfance, la mobilité, l'accès aux droits, le numérique, la parentalité.

Les évaluations ont été lancées à l'été 2021 et devraient aboutir en décembre 2021.

Captures d'écran issues de <https://cartographie-projets.lutte-pauvrete.gouv.fr>

Cartographie Liste des projets

Recherchez un projet

Mots-clés

Titre, porteur de projet, ...

Localisation

10 Rue de la Paix, 13100 Aix-en-Prov...

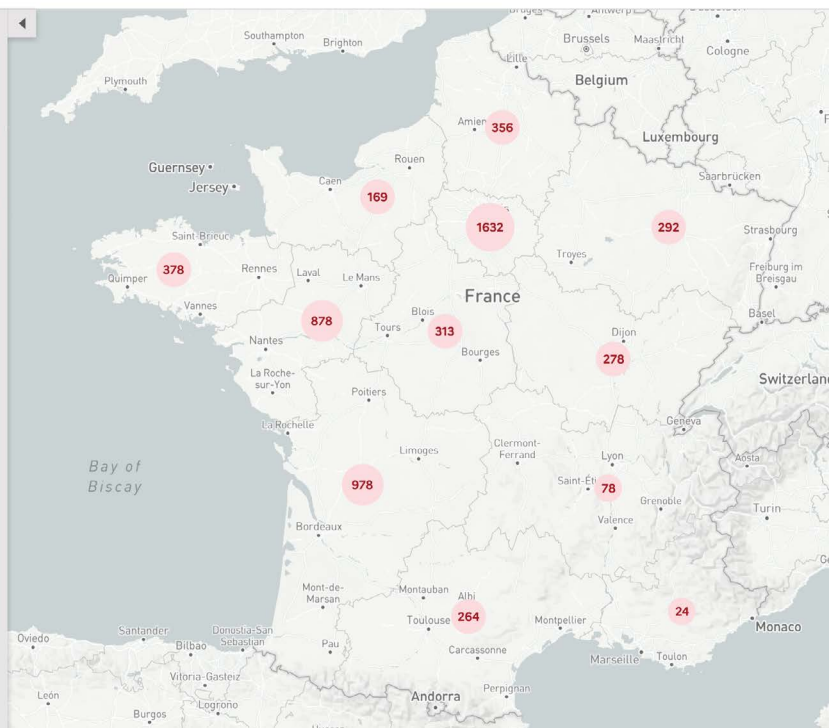
Thématiques

Sélection

Autres filtres

Effacer la recherche

Rechercher



Cartographie Liste des projets

Modifier la recherche

24 projets 20 En cours 4 Finis

Tout sélectionner

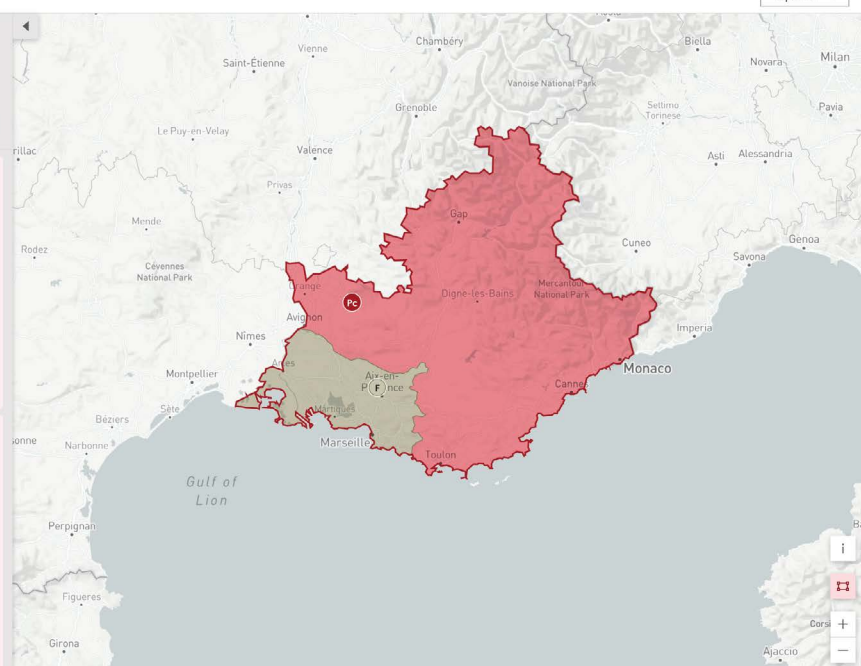
Trier

En cours

☒ Promotion du dispositif
Crèche AVIP (A Volonté
d'Insertion Professionnelle)
Vaucluse, Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Porteur
Département, CAF.
Thématique(s)
Parentalité et centres sociaux - Offre
d'accompagnement

Finis

☒ Développement de
l'accompagnement éducatif
et budgétaire pour les
jeunes
Alpes-de-Haute-Provence,
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Porteur
Département, CAF.
Thématique(s)
Formation petite enfance - Offre
d'accompagnement



Cartographie

Liste des projets

Exporter

Recherchez un projet

Mots-clés

Accompagnement

Localisation

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Thématique(s)

Formation petite enfance

Parenta

Formation petite enfance

Parentalité et centre sociaux

Offre d'accompagnement

Réussite scolaire

Autres filtres

Effacer la recherche

Rechercher

24 projets

20

En cours

4

Finis

Tout sélectionner

La liste des projets en CSV

Les projets en CSV

Les projets en PDF

Les projets en Word

En cours

☒ **Promotion du dispositif Crèche AVIP (A Volonté d'Insertion Professionnelle)**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

En cours

☒ **Développement de l'accompagnement éducatif et budgétaire pour les jeunes**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

En cours

☐ **Hébergement et accompagnement à l'insertion des jeunes éloignés**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

En cours

☐ **Développement de l'accompagnement éducatif et budgétaire pour les jeunes**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

En cours

☐ **Hébergement et accompagnement à l'insertion des jeunes éloignés**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

En cours

☐ **Promotion du dispositif Crèche AVIP (A Volonté d'Insertion Professionnelle)**
Bouches-du-Rhône,
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Valoriser et soutenir les compétences parentales des usagers des services sociaux du Département.

Porteur
Département, CAF.

Progression du projet
50%

Voir en détail

2 DES ENGAGEMENTS ET DES RÉSULTATS : RETOUR SUR 3 ANNÉES D' ACTIONS





C'est dans le cadre d'une approche renouvelée des politiques de solidarités que la stratégie pauvreté a été construite en 2018. Deux grandes orientations avaient été retenues comme étant prioritaires : d'une part, la lutte contre les inégalités sociales dès le 1^{er} âge et la reproduction de la pauvreté de génération en génération, d'autre part, et en complément d'une politique d'accès aux droits et de soutien monétaire permettant aux personnes en difficulté de se projeter dans un parcours, l'engagement d'une politique déterminée de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi.

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS ET CONFORTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Selon l'OCDE, il faudrait en France six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste – les 10 % les plus pauvres – atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des états de l'OCDE. Agir dès le plus jeune âge est donc la condition indispensable pour lutter contre ces inégalités de destin.

FACILITER L'ACCÈS À UN MODE D'ACCUEIL POUR TOUS LES ENFANTS

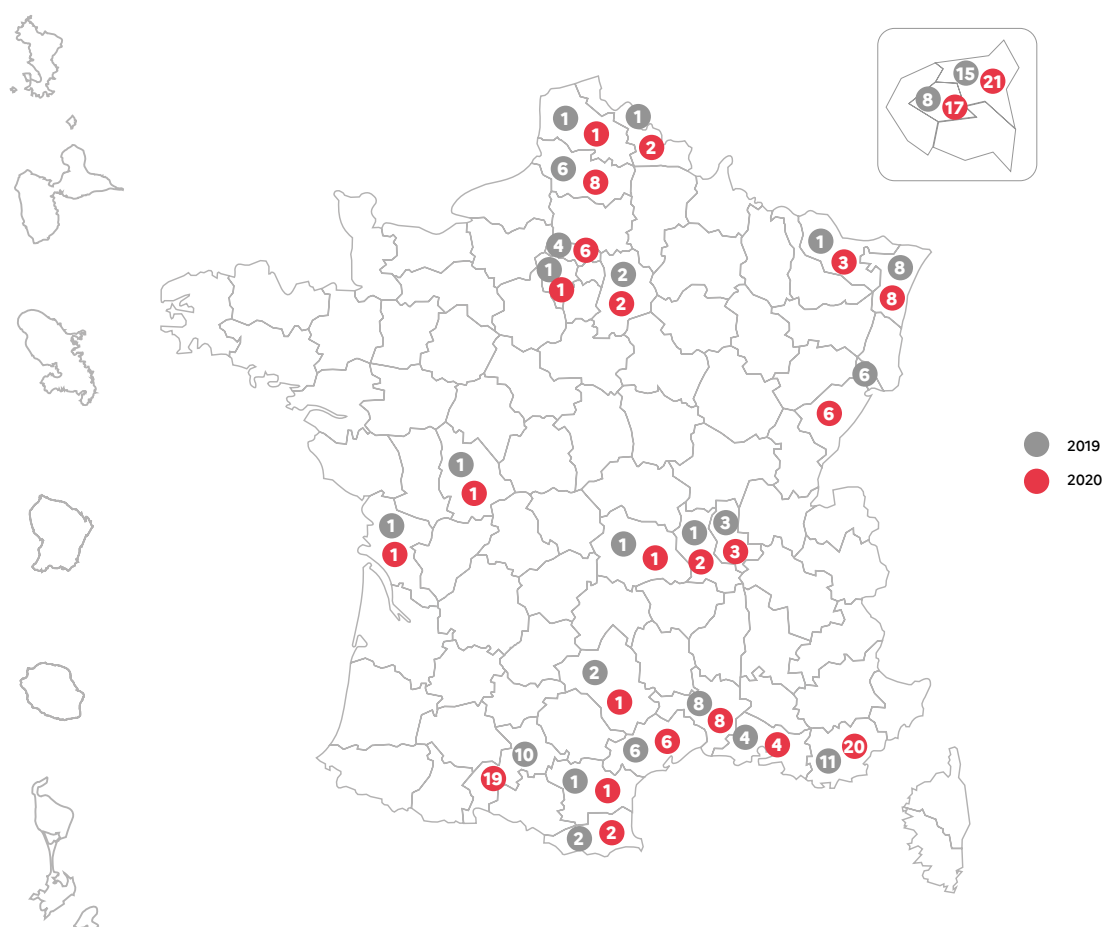
La France est marquée par une situation paradoxale en matière de modes d'accueil, avec une offre importante mais une forte inégalité d'accès à celle-ci : 68 % des enfants des familles les 20 % les plus riches ont accès à un mode de garde formel (collectif ou individuel) et seulement 9 % pour les plus pauvres (rapport de 1 à 7). Il s'agit donc de créer plus de places et de favoriser l'égal accès de tous à ces solutions d'accueil.

8 927 places de crèches ont été créées depuis 2018, dont **570 en QPV** et **917 en zone de revitalisation rurale (ZRR)**. Parallèlement, fin 2020, 144 crèches se sont engagées dans la démarche AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) qui vise à favoriser l'accueil

de ménages en insertion, contre 42 en 2018, soit une multiplication par trois des crèches concernées durant les trois dernières années.

Afin de renforcer la dynamique de création des places et accompagner les gestionnaires d'établissements face aux conséquences financières de la crise sanitaire, la CNAF a adopté en février 2021 un **Plan rebond doté de 300 M€** qui cible notamment les territoires les plus fragiles et met à disposition un soutien technique en ingénierie. Ses premiers effets se font d'ores et déjà sentir avec, au 31 août, 72 % de l'enveloppe budgétaire 2021 d'ores et déjà engagée et environ 4 000 nouvelles places décidées sous l'effet de la majoration des aides, portant à 10 719 places nouvelles les décisions d'investissement pour l'année 2021.

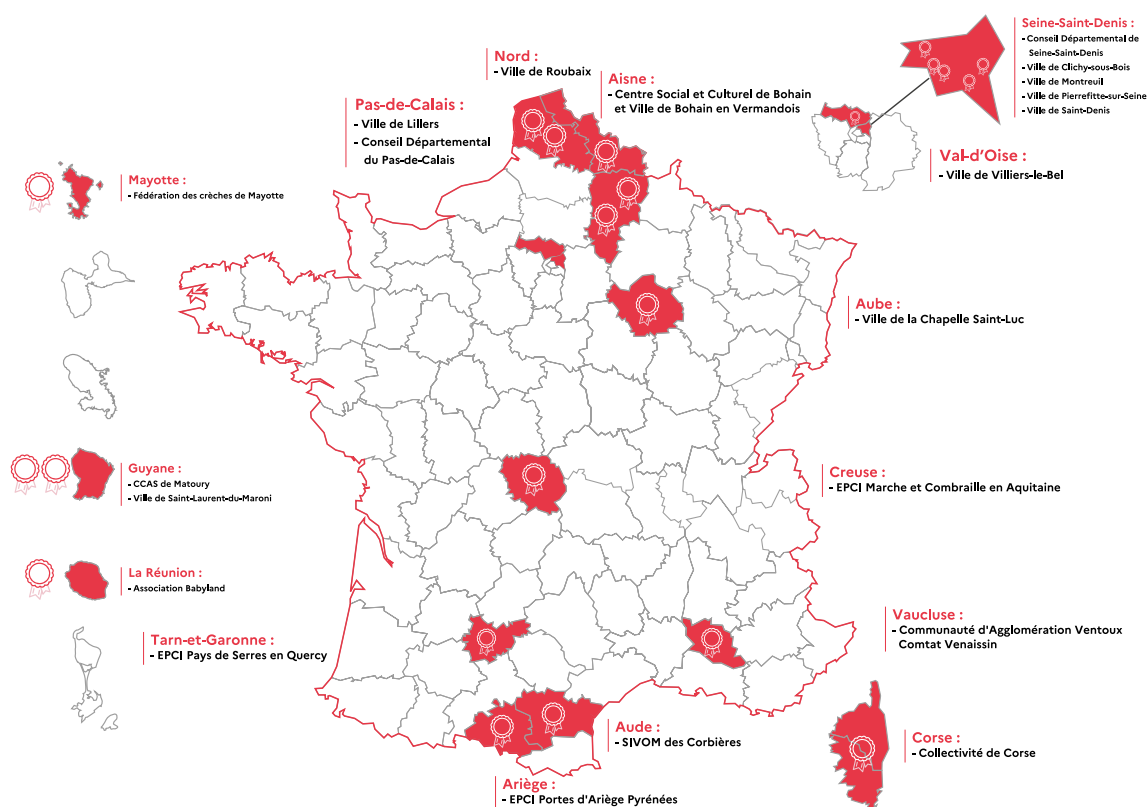
Nombre de crèches AVIP en 2019 et 2020



Pour favoriser l'accueil de jeunes enfants en situation de pauvreté, un bonus « mixité sociale » compris entre 300 € et 2 100 € par place a été mis en place afin de compenser pour les établissements d'accueil la moindre participation des familles. **73 100 places en ont bénéficié en 2020**, ce qui correspond à 81 % de l'objectif fixé à l'horizon 2022.

Afin de favoriser l'accès des familles les plus fragiles aux modes d'accueil grâce à des solutions adaptées à leurs besoins, un appel à manifestation d'intérêt a été initié au printemps par l'État, en coopération avec la CNAF. Au total, **21 projets ont été retenus dans 15 territoires marqués par des critères de fragilité sociale** (ils ont un taux de pauvreté moyen de 32 %) et de faiblesse de l'offre d'accueil de la petite enfance. Les projets lauréats proposent des solutions innovantes et très diverses : accueil du jeune enfant couplé à un lieu d'accueil enfants parents, démarches d'« aller-vers », création d'un nouveau métier de médiateur de la petite enfance, projets croisant accueil du jeune enfant, travail social et insertion, etc. Ils permettront d'identifier de bonnes pratiques à des fins d'essaimage dans d'autres territoires.

Projets issus de l'appel à manifestation d'intérêt Accueil pour tous

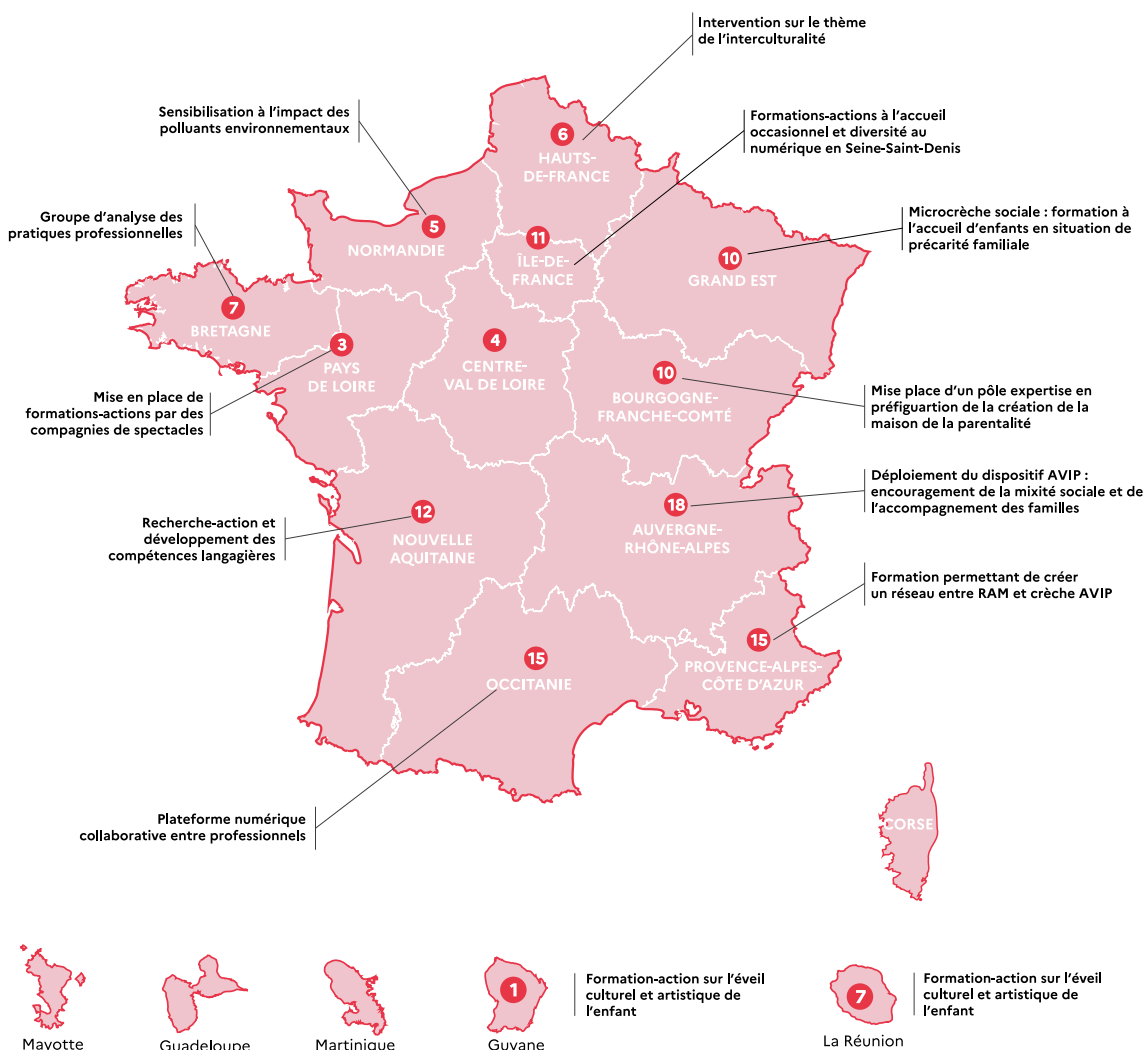


UN PLAN DE FORMATION DESTINÉ À L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELLS DE LA PETITE ENFANCE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Ce plan de formation vise à proposer aux professionnels de la petite enfance des parcours de formation fondés sur 7 thématiques issues des référentiels du Haut conseil des familles, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et cohérents avec les réflexions menées dans le cadre de la démarche des *1000 premiers jours* : le langage, l'alimentation et la nature, l'art et la culture, l'accueil occasionnel, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents et le numérique.

Il se déploie d'une part via des conventions signées avec les opérateurs de compétences (OPCO) et les branches concernées dans lesquelles l'État s'est engagé à hauteur de 26,7 M€ pour la période 2020-2022, et d'autre part par des appels à projets régionaux. Ces actions ont déjà permis de financer **32 600 formations** à ce jour, avec une part importante d'assistantes maternelles et de gardes à domicile formés ou en cours de formation correspondant à 47 % des formations au niveau national.

Répartition des 124 projets sur les territoires et exemples de projets retenus





EN RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

UN PARTENARIAT ENTRE LES SERVICES DE L'ÉTAT ET HUIT COMPAGNIES DE SPECTACLE VIVANT

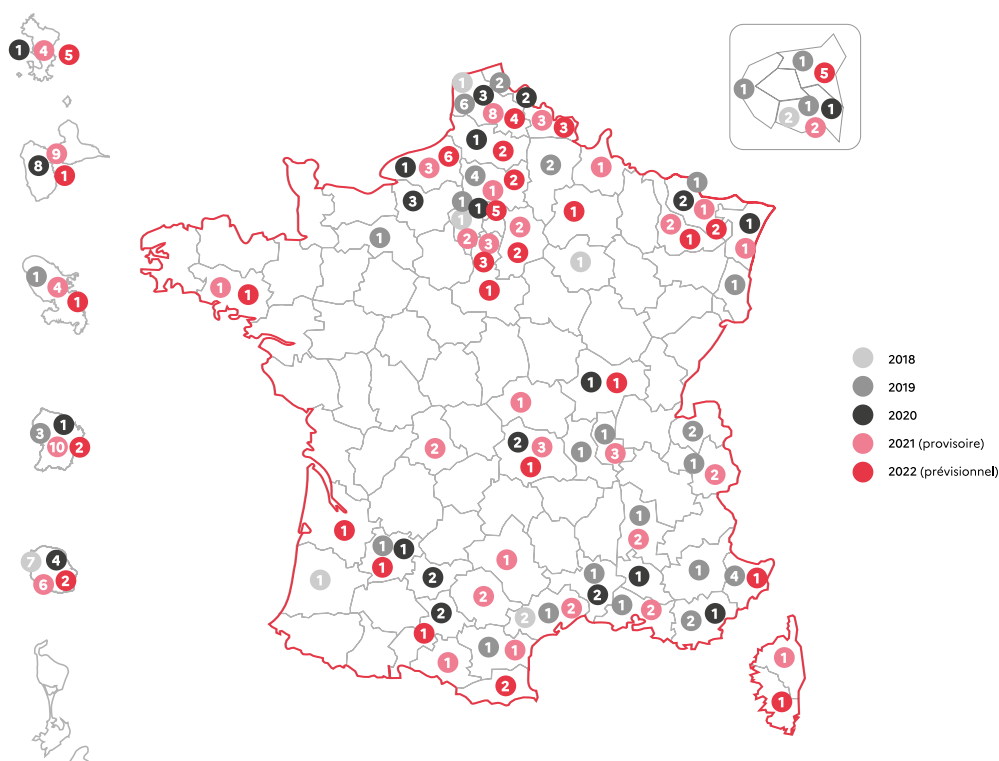
Au début de l'année 2021, huit formations-actions ont été mises en place dans la région Centre Val de Loire par huit compagnies de spectacle vivant spécialisées dans la petite enfance. Ces formations-actions s'adressent aux personnels des établissements d'accueil du jeune enfant. Le dispositif a été conçu dans le cadre d'un partenariat avec ces compagnies et le commissaire à la lutte contre la pauvreté, la DRAC et la Direction régionale de la cohésion sociale. Il a été financé par les crédits territoriaux de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.



DE NOUVEAUX SERVICES AUX FAMILLES DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : CRÉATION DE CENTRES SOCIAUX ET D'ESPACE DE VIE SOCIALE

Afin d'apporter de nouveaux services aux familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, **186 centres sociaux ou espaces de vie sociale** ont été créés depuis 2018 et l'ouverture de **59 structures d'animation de la vie sociale supplémentaire** est prévue en 2022. Au total, ce sont donc 245 créations qui auront été financées, proche de l'objectif de 260 contractualisé entre l'État et la CNAF. **Le nombre de quartiers prioritaires sans centre social ou espace de vie sociale sera donc passé de 375 à 130 durant cette période.**

Création de centres sociaux et espaces de vie sociale en 2019 et 2020





EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

UNE ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL DE 9 PROJETS MENÉS PAR LES CENTRES SOCIAUX DE LA RÉGION

Après une première expérience d'évaluation d'impact social menée dans la Drôme avec la CAF, l'Union régionale des centres sociaux, accompagnés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté, ont décidé de reproduire la méthode pour l'appliquer à neuf projets innovants de soutien à la parentalité mis en place dans la région. Il s'agit d'apprécier l'impact des projets sur le développement du pouvoir d'agir des parents bénéficiaires.

Cela concerne notamment l'orientation professionnelle des collégiennes pour lutter contre les stéréotypes de genre (centre social La Farandole, Donjon, Allier), la mise en place de temps répits en soirée pour les familles monoparentales (centre social Chazelle-sur-Lyon, Loire) ou pour les parents d'enfants en situation de handicap (centre social Saint Symphorien-sur-Coise, Rhône), la cuisine et l'accès à une alimentation durable (centre social Thoissey, Ain, de Chindrieux, Savoie, et de Villars-de-Lans, Haute-Savoie), l'« aller-vers » avec un dispositif itinérant (Nyons, Drôme, etc.).



© Marta Nascimento

FOCUS

LES 1 000 PREMIERS JOURS, « LÀ OÙ TOUT COMMENCE », POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS À LA RACINE

L'ambition des 1 000 premiers jours est de lutter contre les inégalités de destin en créant les conditions favorables à un développement cognitif et social dès le plus jeune âge.

Cette politique a été impulsée avec l'installation en septembre 2019 de la commission présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Le Gouvernement s'est saisi du rapport remis par la commission un an plus tard, pour engager un ensemble de mesures concrétisant l'ambition d'accompagner tous les parents, et notamment ceux présentant des fragilités ou des besoins spécifiques.

Pour mieux accompagner tous les parents, un parcours universel a été mis en place, autour de 3 moments clés (l'entretien pré-natal précoce, le séjour à la maternité et le retour à domicile après l'accouchement).

De façon générale, une attention particulière est portée aux familles fragiles, qu'il s'agisse, de fragilités sociales, psychiques, de situation de prématurité, ou de handicap, avec la mise en place de parcours spécifiques. C'est pourquoi, afin de faire en sorte que ce chantier bénéficie tout particulièrement aux ménages et territoires les plus vulnérables socialement, les commissaires à la lutte contre la pauvreté ont été particulièrement impliqués dans le cadre des appels à projets régionaux 1 000 premiers jours qui ont permis de financer des démarches de formation des professionnels et d'accompagnement et d'information en direction des familles. Le plan de formation des professionnels de la petite enfance Enfance =Egalité, qui vise l'amélioration de la qualité de l'ensemble des modes d'accueil, s'inscrit également en parfaite cohérence avec cette démarche des 1 000 premiers jours.

LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX POUR TOUS : DÉDOUBLEMENT DES CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES ET DÉPLOIEMENT DES CITÉS ÉDUCATIVES

À la rentrée scolaire 2021, **100 % des classes maternelles et primaires** situées dans les zones d'éducation prioritaire ont été dédoublées afin que tous les enfants puissent maîtriser les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire. **330 000 élèves** bénéficient de cette action.

Cette mesure est complétée par le déploiement des cités éducatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les cités éducatives sont un écosystème qui met en synergie l'ensemble des acteurs qui agissent autour de l'enfant, que ce soit pendant le temps scolaire ou en dehors de celui-ci. Il existe au 1^{er} septembre 126 cités éducatives et un nouvel appel à candidatures est en cours. Elles couvrent **323 collèges et 600 écoles** et bénéficient d'un soutien de 230 M€.

FOCUS

DEVOIRS FAITS, UN SOUTIEN SCOLAIRE RENFORCÉ



Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement.

L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège avant de rentrer chez eux leurs «devoirs faits».

Cette offre est conçue en fonction des besoins des élèves, de façon à :

- > favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets
- > contribuer à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Organisée dans tous les collèges de France, la mesure s'adresse à plus de 770 000 élèves : près d'un collégien sur 2 en éducation prioritaire en bénéficie, 1 collégien sur 3 à l'échelle nationale, pour une moyenne de 2 heures par semaine.

Depuis janvier 2019, un assistant numérique a été mis en place pour accompagner notamment les collégiens des milieux ruraux qui ont des difficultés de transport.



EN PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE DANS LES CITÉS ÉDUCATIVES

Un enfant scolarisé dans une maternelle appartenant aux territoires les plus désavantagés a un risque 4,5 fois plus élevé de présenter une obésité, et ce à sexe égal, qu'un enfant scolarisé dans une maternelle appartenant aux territoires les moins désavantagés. De plus, les conséquences du confinement sur les jeunes enfants en termes de surpoids appellent une attention toute particulière.

À partir de la rentrée 2021 une action de dépistage systématique du surpoids, des problèmes bucco-dentaires, des compétences langagières et psychosociales sera menée dans les écoles maternelles des cités éducatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un accompagnement adapté des familles et des enfants.



AU MOINS UN REPAS ÉQUILIBRÉ PAR JOUR : LES PETITS DÉJEUNERS À L'ÉCOLE ET LA CANTINE À 1€

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas des enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, deux mesures concrètes ont été mises en place à compter de 2019 : les petits déjeuners gratuits à l'école et les « cantines à 1 € ». Le Gouvernement apporte son soutien financier aux collectivités mettant en place des distributions de petits déjeuners dans leurs écoles maternelles et élémentaires, et pour les communes rurales, une tarification sociale des cantines scolaires avec des repas à 1 € maximum pour les familles modestes.

La fermeture des écoles pendant le premier confinement en 2020 a montré l'importance de ces mesures pour les familles modestes, qui peuvent ainsi faire bénéficier leurs enfants d'au moins un repas équilibré par jour à moindre coût. La crise sanitaire a en effet fortement dégradé la situation financière des ménages avec enfants comme en témoigne l'enquête de l'INSEE d'octobre 2020 sur les conséquences économiques du confinement. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité les renforcer et accélérer leur déploiement, en collaboration étroite avec les collectivités locales.

Les petits déjeuners à l'école

En réduisant les privations alimentaires que connaissent plus d'un enfant sur huit en éducation prioritaire, la prise du petit déjeuner à l'école favorise la concentration et l'attention des enfants, facteurs de réussite scolaire. Elle représente également un temps privilégié de partage et de convivialité, tout en intégrant de multiples apports pédagogiques.

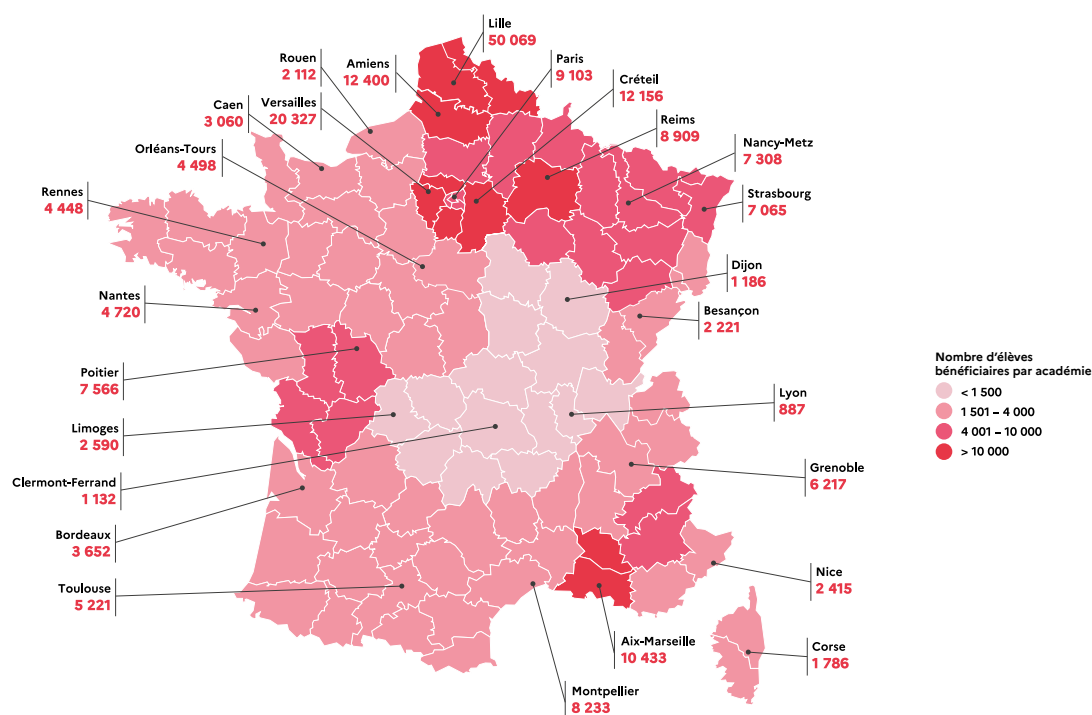
- > L'aide de l'État a été revalorisée au 1^{er} septembre 2020, passant de 1 € par petit-déjeuner à 1,3 € en métropole et 2 € dans les Outre-mer. Elle couvre ainsi les achats de denrées, notamment de produits frais, et les éventuels surcoûts liés aux contraintes sanitaires ;

> L'État renforce son appui aux collectivités à la rentrée 2021 en réduisant les délais de versement des aides et en précisant les modalités d'organisation des distributions.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de la mesure ainsi que la fréquence de distribution, dans les établissements REP et REP+ mais également dans les établissements que les communes identifieront comme prioritaires.

À la rentrée 2021, 1 000 communes s'engagent dans le dispositif, dans près de 3 000 écoles, avec pour objectif d'en faire bénéficier **300 000 élèves** dans le premier degré.

Petits déjeuners : nombre d'élèves bénéficiaires de sur l'année scolaire 2020-2021



Guyane
20 900



Mayotte
13 638



Martinique
5 664



Guadeloupe
14 580 (3 451 + 11 129)



La Réunion
31 368

LA CANTINE À 1€

Une étude a été menée par l'Institut IPSOS au printemps 2021 auprès de 3 000 communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, concernées par la mesure, soit un échantillon largement représentatif des 12 500 communes éligibles disposant d'une restauration scolaire.

Elle a permis de confirmer l'enjeu social et nutritionnel de l'accès à la cantine :

« C'est une volonté politique de faire manger tous les enfants. »

« La cantine est un secteur où nous pouvons réellement agir au niveau social »

« Savoir que les enfants sont bien nourris, c'est la priorité. Le but, c'est qu'ils aient au moins un bon repas équilibré par jour »

Elle a également souligné les avantages de la mesure pour les personnes bénéficiaires :

- « La cantine permet à tous les enfants de créer du lien, et de ne pas stigmatiser certaines familles. »
- « 1 € c'est symbolique c'est bien, ça convient aux familles. »
- « L'aide de l'État permettrait de travailler avec notre prestataire pour avoir une qualité différente. »

Enfin, elle a aussi aidé à identifier certains freins :

- « Le problème c'est d'avoir une bonne vision des ressources des familles. »
- « Les gens se sentent mal à l'aise de diffuser leurs revenus, puis ça peut se diffuser au sein de l'école, donc comment garder tout ça confidentiel. »
- « Gérer tout ça a un coût dans les petites communes, ce n'est pas évident. »

En 2021, l'État a renforcé les moyens à disposition des communes qui souhaitent mettre en œuvre cette mesure :

- > L'aide de l'État a été portée de 2 € à 3 € par repas tarifé à 1 € maximum depuis le 1^{er} janvier 2021 ;
- > Depuis le 1^{er} avril 2021, l'ensemble des communes rurales défavorisées peut en bénéficier soit 3 fois plus de collectivités qu'auparavant ;
- > L'État s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité.

Début octobre 2021, 674 collectivités se sont engagées dans ce dispositif. **2 357 200 repas ont été servis** depuis le début de la mesure. **Près de 21 000 élèves ont bénéficié de ces repas** au tarif social sur l'année scolaire 2020-21, contre plus de 15 400 l'année passée.

FAVORISER LE DÉPART EN VACANCES POUR LES ENFANTS DES FAMILLES DÉFAVORISÉES

Près d'une famille sur trois ne part pas en vacances en France, faute de moyens financiers. Les vacances constituent pourtant une période nécessaire pour le développement et la construction des enfants et des jeunes. Elles sont également un outil à part entière de soutien à la parentalité et elles consolident le lien social : ne pas aller en vacances est devenu un marqueur social qui conforte la sensation d'assignation à résidence de ceux qui ne peuvent pas partir. En 2020, ces inégalités ont été creusées par la crise sanitaire et les solutions ont été renforcées : aides financières, soutien aux associations de vacances sociales, dispositifs spécifiques.

Aides financières et chèques-vacances

En mai 2020, au sortir du premier confinement, l'opération *Chèques vacances Été 2020* a permis de soutenir le départ de **138 000 familles modestes**, notamment celles qui ont été en première et deuxième ligne pendant l'épidémie. Des actions spécifiques ont par ailleurs été lancées à destination des personnes les plus fragiles confrontées à des situations de détresse : femmes victimes de violences, jeunes résidents dans les quartiers prioritaires. Au total, **4,49 millions de personnes ont bénéficié des chèques vacances en 2020.**

Le soutien aux associations de vacances solidaires

Vacances ouvertes

L'association a pour objet d'accompagner les collectivités, les associations, les professionnels de l'action sociale, de l'insertion et de la jeunesse dans la construction de projets de vacances destinées aux personnes qui en sont éloignées. Elle a bénéficié d'un soutien de l'État en 2019 et 2020. En 2019, son action a permis de soutenir le départ en vacances **plus de 16 000 personnes**.

Vacances et familles

Vacances et Familles propose des solutions de vacances solidaires aux familles, hébergement, animations sur place, accompagnement avant, pendant et après le séjour. En 2020, **près de 43 000 journées de vacances** ont été organisées pour **plus de 4 000 personnes dont 2 600 enfants et 750 familles monoparentales**. L'association a bénéficié d'une aide de l'État en 2021 dans le cadre du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté de *France relance* afin de moderniser son système d'information et rendre son action plus accessible et inclusive pour les publics concernés, notamment les familles précaires et les bénévoles.

Avec la crise, le déploiement de dispositifs spécifiques

Lancé par l'État en été 2020, le dispositif *Vacances apprenantes* a été reconduit en 2021 avec le soutien des élus locaux. Il a pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

L'opération repose sur plusieurs dispositifs allant de l'école ouverte à des séjours en colonies de vacances, dans le respect des consignes sanitaires. Les points communs : le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable.

Près d'un million d'enfants ont profité de ces activités ou ont pu partir en vacances pendant l'été 2020 et 2021 : 250 000 en *École ouverte*, 570 000 en *Accueil de loisirs* et 70 000 en *Colos apprenantes*.

FOCUS

LE PROGRAMME RESPIRATION



Porté par la Fédération des acteurs de la solidarité, Les Petits Débrouillards et Cultures du Cœur, le programme Respirations défend l'accès des enfants et des jeunes les plus vulnérables aux pratiques culturelles, artistiques ou scientifiques, comme un outil de citoyenneté et d'émancipation.

En 2020, dans le cadre de l'Été

Respirations 16 projets de médiation culturelle et scientifique ont vu le jour à Clermont-Ferrand, Grenoble, Le Mans, Marseille, Nantes, Paris, Pantin, Stains, etc. 2 000 personnes en situation d'exclusion, dont 1 600 enfants et jeunes, ont connu des vacances culturelles. Découverte de la biodiversité, street art, déambulations patrimoniales, création d'œuvres avec des artistes, sorties en nature, lancement d'une miellerie, concerts : la diversité des projets a permis à des familles marquées par le confinement sur le plan psychologique et financier de s'évader et de cultiver leur curiosité et leurs envies.

L'Été Respirations a bénéficié du financement du Gouvernement et de la Fondation Nexity.

SOUTENIR LES JEUNES ET LEUR GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION

UNE RÉPONSE IMMÉDIATE ET DE PROXIMITÉ AUX JEUNES EN MAL-ÊTRE, LES POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

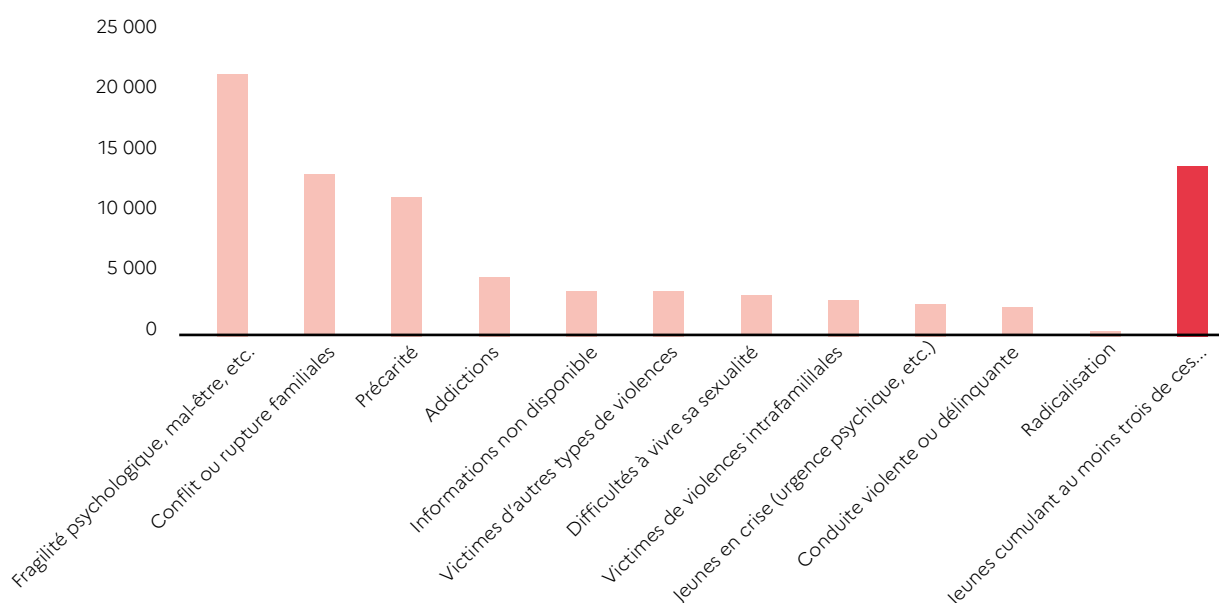
La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a choisi de renforcer les points accueil écoute jeunes (PAEJ) qui existaient déjà et qui offrent une réponse inconditionnelle, immédiate et de proximité aux besoins des jeunes en mal-être de 12 à 25 ans et de leur famille.

Avec une dotation annuelle de 4 M€ s'ajoutant aux 5 M€ de financement déjà apportés par l'État, la stratégie pauvreté a eu pour objectif de déployer plus largement ces structures mais surtout d'en renforcer le fonctionnement.

En 2019, 201 structures porteuses d'un PAEJ étaient financées. Pour les 189 structures ayant répondu à l'enquête d'activité, près de **8 000 heures d'accueil** ont été réalisées en 2019. Les PAEJ ont touché **plus de 216 000 personnes**, dont 89 200 personnes qui ont bénéficié d'un accueil individualisé.

Au-delà, les crédits de la stratégie pauvreté ont permis de structurer le réseau national des PAEJ en participant au financement d'outils destinés à améliorer la collecte des données d'activité des différents PAEJ. Le transfert au 1^{er} janvier 2021 à la branche famille de la Sécurité sociale du pilotage de ce dispositif doit permettre de les relier davantage à l'offre de soutien à la parentalité évoquée plus haut.

Difficultés rencontrées par les jeunes accueillis



APRÈS L'OBLIGATION D'INSTRUCTION DE 3 À 16 ANS, L'OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

Dans son approche préventive de la pauvreté, la stratégie pauvreté porte une attention particulière à la lutte contre toutes les formes de décrochage des jeunes. À ce titre, l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans est venue, à partir de la rentrée 2020, renforcer les mesures de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à l'entrée dans la vie active.

Désormais, obligation est faite de proposer à tous les 16-18 ans une solution dans un dispositif de raccrochage scolaire, de formation, d'engagement civique ou d'insertion.

Pour décliner cette réforme, plusieurs évolutions ont été apportées par les pouvoirs publics :

- > **Le renforcement du repérage des jeunes concernés**, à travers un système d'information partagé entre les acteurs. Des actions ciblées et innovantes de repérage sont déployées comme par exemple des maraudes sur les espaces numériques (réseaux sociaux, etc.) où une grande partie des jeunes sont présents.

FOCUS

MARAUDES NUMÉRIQUES

Le plan d'investissement dans les compétences qui a pour objectif de former et accompagner vers l'emploi deux millions de jeunes et de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, a déployé depuis 2018 un programme ambitieux de repérage et de remobilisation des invisibles. Ce programme qui cible particulièrement les jeunes, vise à construire, voire reconstruire des contacts avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi, et à remobiliser ces personnes très vulnérables.

En 2021, ce programme a déployé un appel à projet national sur la question du repérage à travers les réseaux sociaux, dit de « maraudes numériques ». Sur le même principe que les maraudes de rue dans l'espace public, les maraudes numériques visent à « **aller-vers** » **les jeunes dans l'espace numérique** (Instagram, Facebook, Discord, Youtube, Tik Tok, Snapchat, etc.), en s'inscrivant dans leurs codes et références culturelles pour faire du numérique un support de médiation entre les jeunes et les institutions.

Dans ces projets, le numérique est à la fois un levier de prise de contact avec le jeune, mais aussi de propositions de solutions de remobilisation à travers par exemple des serious game ou des défis numériques. Le numérique et l'anonymat qu'il permet dans les premiers contacts peut aussi faciliter l'établissement du diagnostic avec le jeune.

L'appel à projet se clôt le 30 septembre 2021, 2 M€ sont consacrés spécifiquement aux maraudes numériques.

- > **L'évolution et la multiplication des solutions disponibles** tant en termes de raccrochage scolaire que de formation et d'insertion, notamment *La Promo 16/18* qui permet aux jeunes sans orientation précise de découvrir des métiers et de se construire une ambition professionnelle.
- > **La transformation des modes de mobilisation des acteurs sur le terrain** pour mieux repérer, mobiliser et accompagner ces jeunes : renforcement des plates-formes d'appui à la lutte contre le décrochage et communication nationale autour de cette obligation de formation jusque 18 ans.

Au final :

- > Le repérage des jeunes concernés est amélioré et permet de disposer d'une photographie fiable du nombre de ces jeunes, autour de **90 000** ;
- > Les solutions d'accompagnement et les différents parcours sont bien mobilisés : **près de 65 000 jeunes sont en solutions et 20 000 en accompagnement** ;
- > Les nouvelles solutions élaborées pour mieux remobiliser ces jeunes sur des besoins et des attentes spécifiques à cette tranche d'âge montent en charge : 4 025 jeunes ont intégré le nouveau dispositif de *La Promo 16/18* porté par l'AFPA à mi-septembre 2021.

LE SOUTIEN DES JEUNES MAJEURS SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La situation des jeunes sortant de placement à l'aide sociale à l'enfance (ASE) fait l'objet de toutes les attentions au regard des difficultés récurrentes qui apparaissent dans leur parcours. Le décrochage scolaire, la difficulté à trouver un logement autonome et la faiblesse du soutien de l'entourage constituent des freins à leur autonomie.

Dans le cadre des conventions avec les conseils départementaux, un engagement partagé à lutter contre les sorties dites sans solution des jeunes de l'ASE à 18 ans a été acté. Pour ce faire, un référentiel d'engagements autour de la préservation du lien avec des personnes ressources, l'accès à un logement stable, l'accès à des ressources financières et aux droits, la construction d'un parcours d'insertion professionnelle et l'accès à la couverture de soins a été élaboré pour déterminer le socle des attendus à assurer en faveur de ces jeunes.

Concrètement, les conseils départementaux se sont engagés dans une grande diversité d'actions pour mettre en œuvre ce référentiel : mise en œuvre d'entretiens de préparation de la sortie de l'ASE à 17 ans, embauche et formation de personnels assurant la préparation et le suivi spécifique des jeunes majeurs qui sortent de l'ASE, actions spécifiques autour des mineurs non accompagnés (MNA), partenariats renforcés avec des associations d'anciens jeunes de l'ASE, avec les missions locales, ou avec des associations facilitant l'accès au logement, etc.

En contrepartie du respect de ces engagements, le soutien de l'État s'est élevé à **10 M€** par an pour l'ensemble des départements avec des résultats significatifs :

- > **75 % des jeunes devenus majeurs en 2020 ont fait l'objet d'une prise en charge** dans le cadre du référentiel de la stratégie pauvreté¹, ce taux étant de 63 % en 2019 ;
- > Le nombre de jeunes majeurs ayant un **logement stable** est passé de 61 % en 2019 à **79 % en 2020**² ;
- > **55 % des jeunes majeurs ont accès à des ressources financières**³. Ils n'étaient que de 45 % en 2019. La situation reste toutefois assez hétérogène parmi les 74 départements analysés : pour 10 CD, le nombre de jeunes bénéficiant de ressources financières est de moins de 25 % et a contrario pour 19 autres départements il est de plus de 75 % ;
- > **66 % ont accès à des parcours professionnels ou scolaires**⁴ contre 56 % en 2019. La moitié des départements analysés ont un taux supérieur à 71 %.

Un renforcement des mesures de soutien au logement des jeunes sortants de l'ASE, *via* le financement de projets territoriaux en 2019 a également été décidé : 1,7 M€ ont permis ainsi d'être engagés.

1 Calcul portant sur 68 collectivités

2 Calcul portant sur 81 collectivités

3 Calcul portant sur 74 collectivités

4 Calcul portant sur 74 collectivités

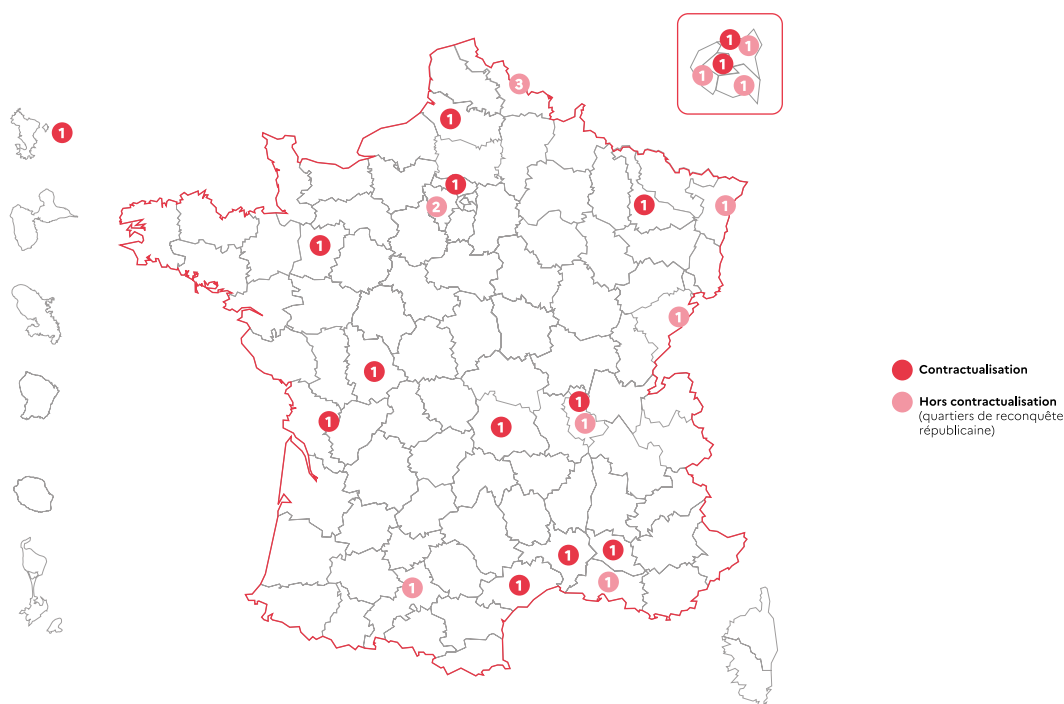
ALLEZ-VERS ET ACCOMPAGNEMENT : LE RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention et la lutte contre la pauvreté nécessite d'aller au-devant des publics, dans une approche de proximité et de confrontation directe, là où les personnes se trouvent. Outil de proximité et de présence auprès des jeunes, la prévention spécialisée a connu dans les précédentes années une relative baisse de considération. Une cartographie de 2016 avait permis d'établir que dans 50 % seulement des quartiers de la politique de la ville, une équipe de prévention spécialisée était présente. Dans le but de favoriser la réimplantation des équipes de prévention spécialisée dans les territoires prioritaires, et de développer des pratiques favorisant le repérage et l'accompagnement des publics cibles, la stratégie pauvreté a soutenu des projets de renforcement des effectifs en sélectionnant les projets répondant au mieux aux critères suivants :

- > Favoriser des projets qui s'implantent dans des territoires prioritaires de la politique de la ville non couverts ou faisant l'objet d'une concentration forte de jeunes en grandes difficultés socio-économiques ;
- > Agir sur les publics jeunes jusqu'à 25 ans ;
- > Délivrer une offre de service permettant une accessibilité élargie, en soirée ou les week-ends ;
- > Assurer, par le partenariat ou une projection spécifique sur le terrain, une pratique d'« aller-vers » renforcée.

Déclinant ces nouveaux attendus, ce sont **16 projets** portés par des collectivités territoriales qui ont été soutenus pour une enveloppe globale de **3 M€** par an entre 2019 et 2021. En outre, **un financement supplémentaire** a été apporté pour **2 M€** par an directement à des associations de prévention spécialisée dans 10 quartiers de reconquête républicaine.

Projets soutenus pour les jeunes en voie de désocialisation



LA MONTÉE EN CHARGE DE LA GARANTIE JEUNES

La stratégie pauvreté a renforcé deux dispositifs de soutien aux jeunes sans formation ni emploi, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et la Garantie jeunes : l'individualisation des parcours a été consolidée avec l'octroi plus large et plus important d'une aide financière aux jeunes dans le cadre du PACEA et le nombre des jeunes accompagnés via ces dispositifs, en particulier la Garantie jeunes, a augmenté. Un objectif de 100 000 jeunes accompagnés a été formulé à l'origine.

En raison de la crise sanitaire, ces mesures ont été encore renforcées dans le cadre du plan #1Jeune1Solution : une augmentation des crédits dédiés a été décidée en 2020, avec l'ambition du doublement du nombre de jeunes accompagnés chaque année via la Garantie jeunes. En outre, des mesures d'assouplissement des critères d'éligibilité et de la durée de la Garantie jeune ont été apportés, notamment dans le cadre d'un décret du 26 mai 2021.

La montée en charge de la Garantie jeunes est nette : ce sont **près de 100 000 jeunes qui ont été accompagnés en 2019 et 2020**. L'objectif pour 2021 est de 200 000 jeunes.

2017	81 203
2018	91 413
2019	97 770
2020	92 009

La dynamique est également positive pour le PACEA puisque la part de bénéficiaires d'une allocation au sein des bénéficiaires du PACEA est passée de 29 à 51 % depuis 2018. Elle s'explique en partie par l'assouplissement des critères d'éligibilité et le doublement du plafond de versement.

	Nombre de jeunes entrés dans un PACEA dans l'année	Nombre de jeunes ayant touché <u>au moins une fois</u> l'allocation dans l'année au 31/12	Part des jeunes entrées ayant touché une allocation
2018	288 775	82 943	29 %
2019	338 285	142 632	42 %
2020	350 300	179 668	51 %

#1JEUNE1SOLUTION

Les jeunes ont été directement impactés par la crise avec une dégradation de leur situation sur les plans relationnel et économique. Pour répondre à leurs besoins alors que 750 000 jeunes entraient sur le marché du travail en septembre 2020 dans une période très incertaine, le Gouvernement a mis en place le plan #1jeune1solution. Au-delà de l'augmentation de places disponibles en PACEA et Garantie jeunes déjà décrit plus haut, le bilan de ces mesures d'août 2020 à mai 2021 est le suivant :

- > 200 000 jeunes ont bénéficié de l'AIJ pour 210 000 accompagnements prévus entre 2020 et 2021
- > 40 000 jeunes ont été accompagnés par l'APEC
- > 34 000 jeunes sont entrés en IAE sur les 35 000 attendus
- > 31 500 jeunes ont bénéficié d'un PEC sur les 80 000 programmés en 2021
- > 23 000 d'un contrat initiative emploi
- > 18 000 jeunes sont entrés en prépa apprentissage
- > 15 000 jeunes en école de la 2^e Chance
- > 3 500 jeunes en EPIDE

Avec la hausse des places en PACEA et Garantie jeunes, **c'est 800 000 parcours d'insertion sur mesure spécifiquement pour des jeunes éloignés de l'emploi qui ont été mis en place sur 1 an.**

FOCUS

CONNEXION D'URGENCE ET RÉUSSITE CONNECTÉE



L'arrêt de la scolarité en présentiel lors des confinements et le passage d'une partie de l'enseignement en support dématérialisé a eu un impact fort pour les élèves ne disposant pas du matériel nécessaire ou n'en maîtrisant pas l'utilisation.

Fort de ce constat, un collectif composé de la fondation

Break poverty, d'Emmaüs Connect et du collectif mentorat, s'est constitué pour favoriser l'équipement et l'accompagnement de jeunes en risque de décrochage, avec un objectif de départ de 10 000 jeunes bénéficiaires.

Autour de financements publics et privés et notamment de dons d'équipements par des partenaires privés, l'opération a eu pour effet, du 23 mars à l'été 2020, d'équiper 17 008 jeunes en ordinateurs, tablettes et connexions internet. Une étude d'impact de cette action a notamment montré qu'au-delà de la réponse d'urgence, cette mobilisation permet à 81 % des jeunes équipés de suivre avec plus de facilité le programme scolaire depuis la réouverture en présentiel des écoles, et à 78 % des jeunes bénéficiaires de se sentir moins isolés.

Depuis l'automne 2020, l'action *Réussite connectée* a pris la suite de *Connexion d'urgence* dénommée pour accompagner la prise en main des outils numériques de 10 000 jeunes à l'horizon 2022.

MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITÉ POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

L'ensemble des partenaires de la stratégie pauvreté partage la conviction que l'accès à l'emploi constitue, lorsque cela est possible, la meilleure garantie d'une sortie durable de la pauvreté. Si le marché du travail n'offre pas toujours à tous des débouchés, nul n'est en revanche inemployable. La stratégie pauvreté ambitionne un accompagnement renforcé du plus grand nombre sur les plans social et professionnel autour d'objectifs individualisés.

ORIENTER RAPIDEMENT LES ALLOCATAIRES DÈS L'OBTENTION DU RSA

De nombreuses études ont montré que la rapidité de la prise en charge et l'intensité de l'accompagnement constituent des déterminants essentiels du parcours d'insertion.

Après avoir reçu confirmation de son droit à l'allocation, l'allocataire est en principe orienté, selon le diagnostic de ses besoins, vers un accompagnement social, professionnel ou socio-professionnel. En 2018, le délai moyen d'orientation était de 95 jours. 58 jours en moyenne séparaient l'orientation et la signature d'un contrat d'engagements réciproques entre l'allocataire et le conseil départemental.

Enfin, la complexité des procédures de réorientation avait été pointée, avec un taux de réorientation de 5 % par an, malgré un constat largement partagé de non-pertinence des orientations initiales.

Dès lors, la contractualisation avec les conseils départementaux a mis en avant l'objectif d'une accélération et d'une amélioration qualitative du process d'orientation et de mise en accompagnement des personnes en insertion, et ceci tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi.

En finançant la modernisation de leurs systèmes d'information, des postes de conseillers d'orientation ou en revoyant leurs procédures internes et les collaborations territoriales avec la CAF et Pôle emploi, les départements ont pu maintenir, en dépit de la crise sanitaire, et renforcer leurs performances en matière d'accompagnement.

Ainsi, on observe qu'en 2020, **près de la moitié des nouveaux entrants sont orientés en moins d'un mois**. Ce taux était de 45 % en 2019.

Si, en raison de la crise sanitaire, 46 % des nouveaux entrants dans le RSA en 2020 ont bénéficié d'un rendez-vous individuel d'accompagnement dans l'année contre 55 % en 2019, **plus de la moitié l'avait eu en moins de 2 semaines (contre 19 % en 2019)**.

27 % des nouveaux bénéficiaires ont signé un contrat d'engagements réciproques au cours de l'année 2020 contre 40 % en 2019 ; **59 % l'avaient signé dans les 2 mois** (contre 22 % en 2019).

Dans certains départements, l'accélération de l'accompagnement est particulièrement marquée depuis le lancement de la Stratégie pauvreté : ainsi 5 départements orientent 100 % de leurs allocataires en moins d'1 mois et 15 départements plus de 80 %.



DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

RSA COMME RÉUSSIR SANS ATTENDRE : DES OPÉRATIONS COUPS DE POING POUR ACCÉLÉRER LE RETOUR À L'EMPLOI DES ALLOCATAIRES DU RSA

À l'image de ce qui avait été expérimenté dans le Nord en 2019, 4 départements ont organisé en octobre 2020 une semaine exceptionnelle de mobilisation conjointe des équipes sociales des conseils départementaux et des agences Pôle emploi pour proposer un emploi ou une formation en temps réel : 13 185 allocataires ont ainsi pu être mobilisés dans ce cadre, et 3 878 ont pu accéder à l'emploi ou à la formation.



RENFORCER L'INTENSITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Au cœur de la stratégie pauvreté se trouve l'engagement en faveur de la montée en puissance des dispositifs d'accompagnement des personnes en insertion. Cet engagement répond tant à une exigence d'efficacité qu'à un devoir d'humanité, le défaut d'accompagnement pouvant créer un sentiment d'abandon.

Sont particulièrement ciblés, les formats d'accompagnement les plus qualitatifs qui déclinent une approche globale, sociale et professionnelle, des compétences à développer pour la personne et qui favorisent la multiplication au cours de l'accompagnement des situations d'emploi ou de mise en relation avec le monde du travail.

Suite aux résultats très favorables des expérimentations menées localement sur un accompagnement global, c'est-à-dire activant des leviers sociaux comme professionnels, de la personne, il a été décidé de généraliser cette offre de service dans le cadre de la stratégie pauvreté. Pour cela, un volet majeur de la contractualisation avec les départements a concerné le déploiement de la « Garantie d'activité », combinant la montée en charge de l'accompagnement global, offre de service portée conjointement par Pôle emploi et les conseils départementaux et l'étoffement des solutions d'insertion départementales (la garantie d'activité départementale évoquée au point suivant). Le protocole national avec l'association des départements de France, le ministère du Travail et Pôle emploi, dit d'*Approche globale de l'accompagnement* a été renouvelé en 2019 afin de définir les conditions nécessaires pour renforcer davantage la coopération entre les Conseils départementaux et Pôle emploi au profit des demandeurs d'emploi les plus fragiles.

Le nombre de personnes bénéficiant de cette offre de service a nettement progressé de manière tendancielle malgré un recul en 2020 dû aux conditions particulières imposées par la crise sanitaire :

	2018	2019	2020
Nb de portefeuilles en décembre	972	1 042	1 137
Nb d'entrées au cours de l'année	73 573	92 447	90 448
Délai moyen/entrées	32,6 j	27,7 j	23,8 j
Durée moyenne des parcours	195 j	189 j	197 j
Taux de satisfaction	83 %	85 %	84,8 %

En 2021, des premières données sont disponibles pour la période janvier à juin. On note ainsi que **55 286 personnes sont entrées en accompagnement global** sur ces 6 premiers mois, en forte progression par rapport à la même période en 2020 (38 805) et en 2019 (44 043). Cette hausse du nombre d'entrées est effective dans la quasi-totalité des départements. Par ailleurs, les délais d'entrée en accompagnement global n'ont cessé de diminuer pour atteindre 23,8 jours en 2020. En 2022, 200 000 personnes devraient en bénéficier.

ACCROÎTRE LE NOMBRE DES SOLUTIONS D'INSERTION PROPOSÉES

L'OFFRE D'INSERTION DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Au-delà de ses caractéristiques intrinsèques, la garantie d'activité départementale vise à répondre à la baisse tendancielle des dépenses d'insertion des conseils départementaux alors que le nombre d'allocataires s'est accru de 400 000 en 10 ans. Sa déclinaison s'est opérée dans chacun des départements dans le cadre des conventions départementales conclues au titre de la stratégie pauvreté.

Les enjeux financiers sont majeurs puisque l'État a mobilisé des financements à hauteur de 15 M€ en 2019, 45 M€ en 2020, 90 M€ pour 2021 et 100 M€ pour 2022, soit un total de 250 M€. En miroir, les départements ont apporté les mêmes financements.

À partir des rapports d'exécution des conventions avec les départements, on peut estimer qu'en 2020, **87 848 personnes ont été orientées vers la garantie d'activité départementale (GAD)**. Avec la poursuite des accompagnements démarrés en 2019 (un accompagnement en garantie d'activité départementale doit durer minimum un an), le stock de personnes accompagnées en GAD est en 2020 de 136 445 personnes.

Avec une cible fixée à 100 000 personnes accompagnées via la GAD, les objectifs sont donc presque atteints. Pour la première fois depuis la création du RMI, le budget d'insertion des conseils départementaux est ainsi, en 2020, en hausse.

UN RÉFÉRENT DE PARCOURS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

FOCUS

Forcer la qualité et l'efficacité de l'accompagnement, les départements sont engagés à déployer la démarche du référent de parcours.

Cette démarche propose un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale. Pour ce faire, elle vise à améliorer la coopération entre les professionnels chargés du suivi d'une même personne.

Le référent de parcours doit assurer la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des interventions qui lui sont proposées. Désigné par la personne accompagnée, il doit avoir une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne.

Cette démarche étant nouvelle dans la plupart des départements, le degré de maturité est très divers. Selon la date de mise en œuvre, la cible choisie ou encore le degré de formalisation du projet, le nombre de personnes suivies par un référent de parcours est très hétérogène selon les territoires.

Les conseils départementaux ont d'abord entrepris un travail de cadrage : certains départements considèrent que seules les situations les plus complexes doivent bénéficier d'un référent, d'autres estiment que toute personne bénéficiant d'une mesure d'accompagnement ou d'une allocation peut en profiter.

Dans un second temps, le déploiement s'est opéré par la mise en place d'actions préparatoires : ingénierie interne, communication, expérimentation, mise en place de groupes de travail, d'action de formation, recrutement...

Malgré les restrictions sanitaires limitant les rencontres en présentiel, la démarche est mise en œuvre dans plus de 50 départements et près de 3100 travailleurs sociaux* ont été formés et sensibilisés en 2020.

*Source : rapport IGAS septembre 2021



EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE DISPOSITIF BOUSSELE

Dans le cadre de la contractualisation avec les départements, le dispositif « référent de parcours » a été promu, visant à améliorer la coordination dans les accompagnements, afin de construire une réponse cohérente et globale au besoin des personnes et où la personne concernée est également renforcée dans sa capacité de choix et d'implication.

Pour ces situations complexes, ce sont également d'autres initiatives qui ont pu émerger à l'image du dispositif Boussole, soutenu en Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre des crédits visant à soutenir des initiatives territoriales. Porté par l'ADNA (association pour le développement de la neuropsychologie appliquée), le dispositif s'adresse aux personnes présentant des vulnérabilités cognitives et psychiques mais sans reconnaissance administrative formelle d'un handicap et en risque de désinsertion accru. L'objectif est de remobiliser les personnes, en assurant des évaluations approfondies et pluridisciplinaires de leur situation et mettant en valeur leurs compétences et capacités.

Cet outil particulièrement innovant de diagnostic et de remobilisation pour des situations très complexes, souvent aux frontières du besoin social et du soin, a permis d'accompagner 33 personnes depuis le début effectif de l'action en juillet 2020, dont une grande majorité de mineurs (23). À l'horizon de fin décembre 2021, ce seront 100 personnes qui auront pu bénéficier de cette action.

Tu es
intéressé-e par les
métiers du bois??



RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'insertion par l'activité économique incarne la conviction que nul n'est inemployable et que l'accès à l'emploi constitue la meilleure garantie d'une sortie de la pauvreté.

La stratégie pauvreté a porté une hausse importante des postes d'insertion dans les structures d'insertion économiques (SIAE), soit 100 000 nouveaux emplois dans le secteur d'ici fin 2022, s'ajoutant aux 135 000 emplois en IAE déjà existants.

Si, en lien avec ces objectifs, la loi du 14 décembre 2020 est venue fortement simplifier et faciliter le recours à l'IAE⁵, la crise sanitaire a largement impacté le secteur avec des baisses d'emplois importantes en IAE, liées aux confinements du printemps (-36 %) et de l'automne (-3 %) 2020.

⁵ La loi du 14 décembre 2020, mettant en œuvre les mesures élaborées dans le cadre du Pacte d'ambition pour l'IAE qui vient traduire cette ambition en portant des mesures de simplification, notamment concernant l'agrément avec 3 objectifs :

- Identifier plus largement les publics cibles de l'IAE en renforçant l'identification de l'offre d'insertion auprès des orienteurs et prescripteurs ;
- Fluidifier l'entrée en parcours IAE en élargissant la liste des prescripteurs habilités et en ouvrant le droit à l'auto-prescription par les SIAE pour un recrutement direct des candidats éligibles ;
- Simplifier la procédure administrative en dématérialisant la procédure et en connectant la plateforme de l'inclusion et l'Extranet IAE 2.0, conformément au principe du « dites-le nous une fois ».

Dès lors, un plan de relance inclusif mobilisant le fond de développement de l'inclusion a été déployé dès 2020 pour soutenir le secteur avec deux orientations :

- > Compensation des effets de la crise sur les pertes d'exploitation des SIAE à hauteur de 100 M€, ayant permis la continuité d'activité : 95 % des structures ont bénéficié de cette aide à la compensation ;
- > Aide au développement et à la transformation des SIAE, ciblée sur des filières porteuses, en lien avec les transformations économiques et sociétales post-crise : 2 300 projets ont été sélectionnés fin 2020 pour un objectif de 34 000 emplois supplémentaires créés en 2021-2022. En 2021, un nouvel effort budgétaire doit permettre la création de 30 000 postes complémentaires en 2021 et 2022 ;

Par ailleurs, afin de soutenir l'inclusion par le travail indépendant, le Gouvernement a retenu 7 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises pour proposer d'ici 2022 un accompagnement renforcé à des créateurs en insertion. 41 000 accompagnements renforcés sont visés d'ici 2022, dont 15 000 en 2021.

Au total, malgré une baisse de près de 41 000 emplois entre février et avril 2020, **le nombre net d'emplois dans l'IAE a augmenté de plus de 25 000 depuis 2017**. La croissance rapide du nombre de postes au 1^{er} semestre 2021 (+14 %) conforte la trajectoire de 240 000 salariés en IAE fin 2022.

DÉPLOYER DES SOLUTIONS NOUVELLES POUR LES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI.

Évalués à l'aune de leurs taux de sortie positive vers l'emploi, les opérateurs de l'insertion sont soumis à des contraintes encadrant leur capacité à accompagner les publics les plus fragilisés et à répondre à de nouveaux besoins. Dans le cadre de la stratégie pauvreté, la faisabilité de nouveaux modes d'accompagnement est testée et, le cas échéant, étendue.

Quatre expérimentations doivent plus particulièrement être soulignées :

- > Le programme **Convergence** adapte les modalités d'accompagnement des SIAE aux personnes les plus exclues, en particulier les personnes à la rue ;
- > Le programme **TAPAJ** offre un parcours de remobilisation professionnelle aux personnes souffrant d'addictions ;
- > Le programme « **Territoires zéro chômeurs de longue durée** » propose un emploi à tous les demandeurs d'emploi de longue durée d'un territoire en partant des besoins d'utilité sociale de ce dernier ;
- > Le programme « **Sève Emploi** » forme les encadrants des SIAE à la médiation active auprès des employeurs du territoire, afin que la reprise d'un emploi soit réellement durable.

CONVERGENCE



Mis en place par Emmaüs Défi, Convergence France déploie 2 programmes (premières heures en chantier et convergence) qui visent à mieux intégrer dans l'IAE des personnes très exclues. En raison d'un cumul de difficultés face auxquelles une majorité d'ateliers et chantiers d'insertion n'arrive pas à répondre, faute de leviers, de compétences internes et de réseaux ressources adaptés, certains publics très vulnérables n'ont pas accès à l'IAE. Face à cela, Convergence renforce les capacités d'accueil et d'accompagnement des

SIAE.

Pour le déploiement de Convergence, la convention initiale signée en 2019 prévoyait d'atteindre 1 350 salariés accompagnés sur 7 métropoles et un territoire moins dense à fin 2022.

En 2021, ce sont 6 territoires qui ont déjà vu se déployer le programme Convergence. En sus des territoires historiques de Paris et Lyon (qui connaissent eux-mêmes un élargissement du nombre de chantiers impliqués et de personnes recrutées), les métropoles de Lille, Nantes et Strasbourg et le territoire départemental de la Charente font désormais partie du programme.

Malgré la crise sanitaire la trajectoire de montée en charge est atteinte et les perspectives pour fin 2021 sont les suivantes :

- > 6 territoires d'essaimage installés (Paris, Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg, Charente).
- > 27 chantiers « labellisés » Convergence.
- > **Près de 1 000 salariés en file active.**

TAPAJ (TRAVAIL ALTERNATIF PAYÉ À LA JOURNÉE)



Soutenu par l'État à hauteur de 7 M€ pour la période 2019/2022, le programme TAPAJ est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions et non éligibles aux dispositifs de droit commun.

Par le biais d'une activité professionnelle simple qui leur permet d'être rémunérés en fin de journée, les jeunes rentrent dans un accompagnement graduel et global leur permettant de reprendre le chemin de leur insertion sociale et professionnelle.

Crée en 2016, TAPAJ France animait 25 sites en 2019.

La convention 2019-2022 passée dans le cadre de la stratégie pauvreté ambitionnait le déploiement dans 60 sites supplémentaires, avec un horizon de quasi couverture nationale par le programme.

En 2020, année marquée par la COVID, 11 programmes nouveaux ont été déployés.

488 jeunes « tapajeurs » ont été recensés sur l'année, pour un équivalent de + de 25 000 heures de travail. 208 « tapajeurs » sont sortis du programme, soit 43 % de la file active dont 42 % en emploi (17 % CDD, 12 % CDI, 5 % IAE, 16 % en formation).

10 nouveaux territoires ont pu voir se déployer un programme TAPAJ entre janvier et juin 2021.

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE

Prévue pour cinq ans par la loi du 29 février 2016, l'expérimentation TZCLD est mise en place dans dix territoires sous l'égide d'un Comité local pour l'emploi où ont été créées une ou des « entreprises à but d'emploi ». Elles ont pour charge de recruter en CDI à temps choisi tous les demandeurs d'emploi volontaires du territoire au chômage depuis plus d'un an. Les entreprises doivent dans ce cadre développer des activités économiques non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire.

À fin juin 2021, **811 chômeurs de longue durée** ont été recrutés en CDI par les entreprises à but d'emploi.

L'expérimentation a été prolongée pour une durée de 5 ans par la loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ». 50 nouveaux territoires seront habilités, soit 60 au total.

Une enquête menée par la DARES en 2021 montre que les salariés des entreprises à but d'emploi (EBE), qui sont par définition en CDI, n'auraient été que **55,9 %** à être un emploi et à peine plus d'un tiers en CDI, en l'absence de l'expérimentation. En outre, **une amélioration des conditions de vie des salariés de l'EBE** est signalée : les dépenses de logement semblent plus facilement « supportables » et l'accès à un moyen de transport personnel ou le fait de détenir le permis de conduire apparaissent facilités. **L'état de santé** des bénéficiaires ou leur accès aux soins s'est également amélioré. Ainsi, début 2020, il est estimé que les salariés recrutés avant 2019 ont une probabilité plus grande de juger leur état de santé satisfaisant (+9 points) relativement à une situation sans expérimentation. De même, l'entrée en EBE semble avoir réduit leurs chances de renoncer, pour des raisons financières, à consulter un médecin généraliste (-15,2 points), un ophtalmologue (-16,9 points) ou encore un dentiste (-8,3 points).

SEVE EMPLOI

Doté d'un soutien de l'État de 17,5 M€ pour la période 2019/22, le programme SEVE emploi vise à renforcer l'accès des salariés en insertion à des contrats de travail de droit commun.

Cela passe par une transformation des modalités de fonctionnement des SIAE qui vise à :

- > Accroître leurs relations avec leur environnement économique.
- > Mettre en place des pratiques de médiation active qui consistent en un appui RH des SIAE aux entreprises classiques dans la phase de recrutement et d'intégration dans l'entreprise des salariés issus de l'IAE, pour faciliter leur intégration. En 2021, 90 SIAE ont participé à cette action, dans 13 régions.
- > Assurer un accompagnement des individus issus de l'IAE dans l'emploi pour assurer leur insertion durable. Cet objectif est en cours de mise en place dans 10 SIAE.

FOCUS



LES JARDINS DE COCAGNE

Les Jardins de Cocagne ont déployé à travers le soutien de la stratégie pauvreté le projet 100 000 paniers solidaires qui vise à faciliter l'accès des plus démunis à une alimentation de qualité grâce à la vente de paniers de légumes bio à moindre coût (l'équivalent de 30 % du prix normal).

Les Jardins de Cocagne accueillent des femmes

et des hommes de tout âge, en situation précaire et rencontrant des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel.

À travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs, ils permettent à ces personnes de retrouver un emploi et construire un projet professionnel et personnel.

Le réseau est constitué 100 jardins réparti sur tout le territoire dont les paniers sont distribués dans plus de 1 400 points de dépôt.



EN NOUVELLE-AQUITAINE

UN SALON DE BEAUTÉ SOLIDAIRE

Le salon de beauté solidaire « L'Effet Papillon » rend accessibles aux personnes en situation de précarité en difficulté et en insertion des soins esthétiques, de coiffure et des activités de bien-être pour renforcer l'estime de soi. Ouvert à tous, il priorise l'accès à des personnes orientées par les structures sociales et d'insertion, en particulier les femmes les plus touchées par la précarité souvent en situation de monoparentalité. Ce projet très partenarial (conseil départemental, État, commune et intercommunalité) est l'une des actions de la convention avec le département de la Vienne. Il est financé également dans le cadre des crédits territoriaux. Le salon a été aménagé par une architecte d'intérieur locale et inauguré en décembre 2020 à Poitiers. Depuis son carnet de rendez-vous est plein. Les employés diplômés proposent des prestations socio-esthétiques et des conseils en image en rendez-vous individuels ou collectifs, en lien avec les travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle qui suivent habituellement les personnes.



EN PAYS DE LA LOIRE

UNE EXPÉRIENCE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Avoir une insuffisante maîtrise des compétences de base ne permet pas d'accéder à l'emploi au sein de certains chantiers d'insertion. Associée aux Ateliers d'EDI CONSO (association chantier d'insertion), L'IFRAESS (association qui coordonne le plan de lutte contre l'illettrisme sur l'agglomération angevine), a expérimenté une action combinant : production, formation aux compétences de base en salle et en situation de travail.

Bénéficiant des crédits de la stratégie pauvreté, du financement de l'agglomération angevine et du Département du Maine-et-Loire, cette approche d'accompagnement a permis à 7 salariés durant 9 mois, de renouer avec les apprentissages. Les situations de formation s'appuyaient sur les besoins directs liés aux missions du salarié. Au terme de cette première session, 5 personnes sont en emploi en CDD.

LEVER LES FREINS À LA REPRISE D'ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE GARDE D'ENFANTS

20 % de la population active, soit 7 millions de personnes souffrent de ne pas avoir un accès facile à la mobilité. Afin de lutter contre ces difficultés qui peuvent rendre impossible l'accès à l'emploi et à la formation, notamment en milieu rural, il a été décidé de consacrer un total de 70 M€ sur la période 2021-2022 qui permettront de mettre en œuvre cinq mesures complémentaires, avec :

- > La création, dans les départements qui en sont totalement dépourvus, **de plateformes de mobilité**, lieux d'accueil et d'accompagnement à la levée des freins liés à la mobilité pour informer, orienter et accompagner les personnes vers les solutions adéquates. Ce sont ainsi 36 plateformes qui seront soutenues en 2021 pour couvrir les territoires qui en sont aujourd'hui dépourvus ;
- > Le financement de **20 000 mesures d'accompagnement à la mobilité par an** qui pourront être prescrites par les conseillers de Pôle emploi et les travailleurs sociaux des départements. Depuis le début du mois de septembre, cette nouvelle prestation diagnostic/accompagnement à la mobilité a été déployée par Pôle emploi dans 88 % du territoire. Les demandeurs d'emploi sont ainsi orientés vers des opérateurs spécialisés pour un diagnostic approfondi de leurs problèmes matériels, financiers ou psychologiques en matière de mobilité, puis un accompagnement pour les résoudre. Une prestation similaire sera proposée dans plus de 80 départements ;
- > L'augmentation au printemps 2021 de 1,5 M€ du montant de la garantie de l'État au Fonds de cohésion sociale qui permettra **de passer de 18 000 à 25 000 micro-crédits** personnels accordés pour acquérir/réparer une voiture ou un deux roues, financer le permis de conduite ou l'assurance automobile ;
- > Un appel à projets du Fonds de développement de l'inclusion (FDI) lancé en juin 2021 qui a mis l'accent sur le développement des solutions de mobilité proposées par des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) positionnées dans le secteur de la mobilité solidaire (garages solidaires, plateformes mobilité, etc.). Des candidatures ont été reçues pour 28 M€ et la désignation des lauréats sera réalisée d'ici à la fin octobre.
- > Le déploiement par Pôle emploi d'un programme pilote **d'accompagnement à la mobilité résidentielle** afin de permettre à des demandeurs d'emploi de trouver un emploi dans des territoires en manque de main d'œuvre. Le programme mobilité résidentielle a été adopté par le Conseil d'administration de Pôle emploi le 8 septembre 2021. Il permettra d'aider les personnes qui le souhaitent à déménager pour accéder à un emploi dans une région où il existe des postes vacants : l'accompagnement est prévu aux différentes étapes de découverte de l'offre d'emploi/l'employeur, de la région de destination, du déménagement et de l'installation. Il est prévu que les premiers demandeurs d'emploi soient accompagnés d'ici à la fin de l'année 2021.

Ces mesures sont en cours de déploiement en 2021.

Par ailleurs, la stratégie pauvreté porte l'ambition de la création de 300 crèches à vocation d'insertion professionnelle d'ici 2022. 34 crèches AVIP existaient en 2018, elles étaient au nombre de 144 fin 2020.



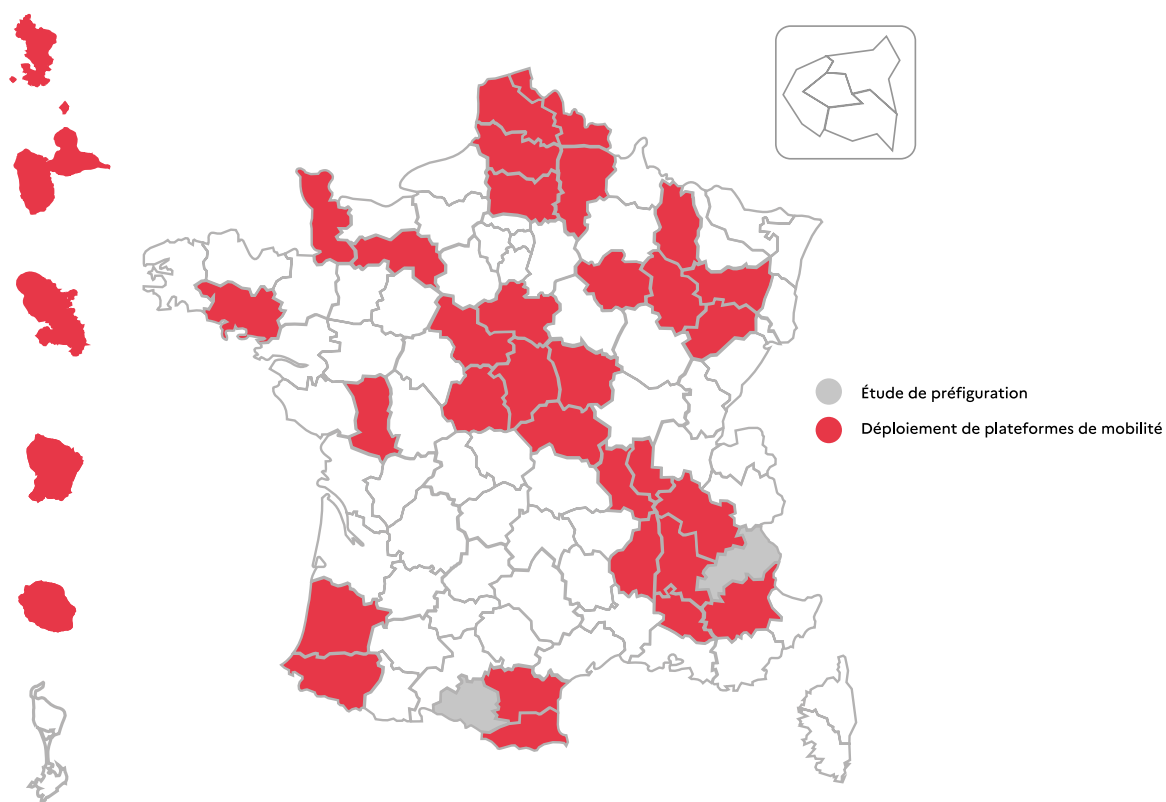
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ EN ZONE RURALE

Mobilsol'Act est un exemple du soutien apporté à la mobilité rurale en faveur de l'emploi et de la lutte contre les inégalités territoriales : porté par l'association Saint-Michel-le-Haut à Saint-Claude (39), ce nouveau service de location de véhicule à tarif solidaire bénéficie d'un soutien de l'État de 19 K€.



Le déploiement des plateformes de mobilité dans les zones non couvertes



L'ACCOMPAGNEMENT CENTRÉ SUR LA PERSONNE : LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

La création du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles pour s'insérer sur le marché du travail. Il poursuit plusieurs objectifs, tous centrés sur les personnes accompagnées :

- > simplifier les démarches,
- > mieux coordonner les acteurs,
- > proposer des parcours à visée « emploi » tout en levant les difficultés rencontrées,
- > garantir un parcours suivi et sans rupture.

Pour répondre à ces ambitions, l'État a engagé une large concertation en septembre 2019. En parallèle, il a soutenu quatorze expérimentations qui ont été lancées en mars 2020, afin de tester de nouvelles modalités d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance.

Deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) ont été lancés en 2020 et 2021 pour poursuivre la dynamique Trente-et-un territoires ont été retenus en avril 2021 au titre du premier appel à manifestations d'intérêt (trente-cinq pourront l'être au titre du deuxième). Les projets reposent sur de larges groupements d'acteurs, appelés « consortiums ». Ils sont généralement portés par le conseil départemental, en étroite collaboration avec l'État et Pôle emploi et associent notamment les collectivités territoriales (conseil régional, communes, EPCI), les opérateurs dans les domaines sociaux et de l'emploi (CAF, MSA, missions locales, Cap emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi, organismes de formation, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, ARS, SIAO...), des associations (d'hébergement, d'insertion sociale, les centres sociaux...), des représentants du monde économique et de l'insertion par l'activité économique. Les consortiums pourront évoluer pour intégrer progressivement de nouveaux partenaires, par exemple les acteurs de la santé, du logement ou encore de la garde d'enfants. Les projets s'adressent généralement à un public plus large que les seuls allocataires du RSA, notamment les jeunes, les personnes en situation de handicap.

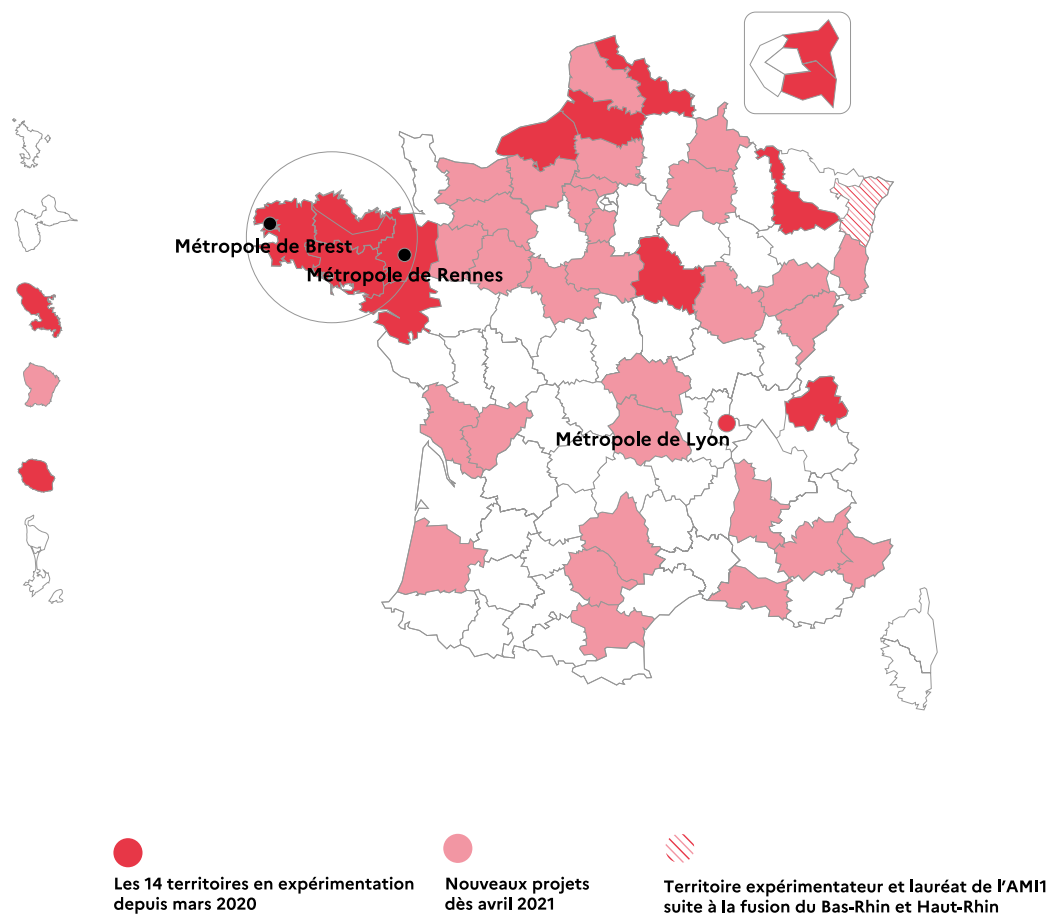
À compter de janvier 2022, ce seront donc **80 territoires** qui devraient être engagés dans le déploiement du SPIE.

L'État a mis également en place une animation qui repose sur le suivi et l'évaluation des projets mais aussi sur la mise en place d'espaces et de temps d'échanges pour capitaliser les bonnes pratiques et outiller les territoires.

L'État poursuit avec les conseils départementaux, la CNAF et Pôle emploi, la mise en œuvre des recommandations de la concertation :

- > Une start-up d'État « data.insertion » renforce les échanges de données entre les conseils départementaux, les CAF et Pôle emploi afin de contribuer à réduire les délais de rendez-vous des allocataires du RSA, à améliorer le suivi des parcours et simplifier les démarches pour les personnes.
- > Deux autres start-up d'État élaborent avec des acteurs de l'insertion de nouveaux outils au service des bénéficiaires et des professionnels (un carnet de bord facilitant le suivi du parcours d'insertion et une cartographie de l'offre d'accompagnement social et professionnel à l'échelle des territoires).

Le déploiement du Service public de l'insertion et de l'emploi



APPORTER UN SOUTIEN MONÉTAIRE AUX PLUS DÉMUNIS

Accéder à un revenu décent conditionne la sortie de la pauvreté et la faculté à se projeter dans un parcours d'insertion. Cela requiert tant des mesures monétaires que des stratégies de lutte contre le non-recours aux droits.

EXTENSION ET REVALORISATION DE LA PRIME D'ACTIVITÉ : LES EFFETS SUR LE TAUX DE PAUVRETÉ

La revalorisation du montant maximal du bonus individuel de la prime d'activité de 90 € au niveau du SMIC au 1^{er} janvier 2019 et la revalorisation du SMIC ont permis d'accroître le montant de la prime d'activité à 100 € par mois au niveau du SMIC. Par ailleurs, le relèvement du plafond de ressources a permis à 1,3 million de personnes supplémentaires de bénéficier de la prime d'activité en 2019. Ces deux décisions ont permis de **diminuer de 0,2 point le taux de pauvreté en 2019**. Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est désormais revenu à son niveau d'avant mars 2020 et la reprise économique tend à faire décroître les ouvertures de droits.

DES PRESTATIONS SOCIALES RÉGULIÈREMENT REVALORISÉES

- > Le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées a été revalorisé au 1^{er} janvier 2020 à **903 €** pour une personne seule et **1 402 €** pour deux personnes.
- > Le montant d'allocation aux adultes handicapés a également été revalorisé au 1^{er} janvier 2020 et s'établit désormais à **903 €**, soit 80 % du seuil de pauvreté contre 66 % en 2008.
- > Pour les allocations dues à compter du 1^{er} janvier 2022, un abattement fixe de 5 000 € permettra à 120 000 personnes de bénéficier **d'une hausse moyenne de 110 € nets** par mois, pouvant aller **jusqu'à 186 €** et les personnes dont le conjoint touche le Smic bénéficieront désormais d'une allocation à taux plein.
- > Enfin, le chèque énergie a été revalorisé de 50 € en 2019. Il bénéficie à **5,5 millions de ménages**. Une aide exceptionnelle de 100 € leur sera versée en complément en décembre 2021.

DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR PARER À L'URGENCE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Au-delà de la prise en charge de l'activité partielle qui a permis de prévenir le basculement de millions de salariés dans la pauvreté, le contexte sanitaire a par ailleurs conduit à verser des aides exceptionnelles de solidarité aux ménages précaires :

- > Deux aides exceptionnelles de solidarité d'un montant de 150 € chacune ont été versées automatiquement en mai et en novembre 2020 aux bénéficiaires du RSA et de l'ASS avec 100 € supplémentaires par enfant aux bénéficiaires de ces deux minimas et des APL, ce qui représente plus de **4 millions de foyers** en difficulté. Sur l'année 2020, un foyer bénéficiaire du RSA avec 3 enfants aura donc bénéficié d'une aide de 1 200 €.

- > L'allocation de rentrée scolaire en 2020 a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle de **100 € par enfant**.
- > Les droits à assurance chômage, ont été prolongés jusqu'au 30 juin 2021 pour les demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.
- > Une garantie de ressources de **900 € nets par mois** a été versée aux permittents de novembre 2020 à août 2021.

DES AIDES CIBLÉES SUR LES JEUNES

Une aide exceptionnelle de 200 € a été versée en juin à 800 000 jeunes en difficulté puis de 150 € aux 560 000 jeunes de moins de 25 ans non-étudiants touchant les allocations logement et aux 740 000 étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ; les repas à 1 € pour les étudiants boursiers dans les restaurants universitaires ont également permis de diminuer leurs dépenses.

La revalorisation en mai 2021 du barème de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et la faculté de rémunérer tout jeune effectuant un stage d'accompagnement, d'insertion professionnelle ou de formation dans le cadre d'un programme national organisé et financé par l'État au profit de jeunes sortis du système scolaire sans qualification ou à la recherche d'emploi disposant d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat.

En plus de la modification de l'allocation PACEA déjà mentionnée, deux aides financières ponctuelles gérées par Pôle emploi ont été créées à destination des jeunes demandeurs d'emploi accompagnés afin de sécuriser financièrement leurs parcours d'insertion rendu plus difficile dans le contexte de crise économique. Ces aides sont disponibles jusque fin décembre 2021 :

- > **Aide financière exceptionnelle à destination des jeunes demandeurs d'emploi** bénéficiant d'un accompagnement individuel intensif (aides jeunes AIJ-APEC) ;
- > **Aide financière exceptionnelle à destination des jeunes diplômés anciennement boursiers de l'enseignement supérieur** (aide jeunes diplômés).

À ce jour, ce sont près de **17 000 jeunes** accompagnés qui ont pu bénéficier de cette aide, pour un investissement de la part de l'État proche de 12,5 M€.

SIMPLIFIER LES MINIMA SOCIAUX POUR FAVORISER LE RECOURS AUX DROITS : LES TRAVAUX ENGAGÉS SUR LE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

Des travaux inédits (concertation institutionnelle, concertation citoyenne, consultation en ligne, travaux d'experts) ont ainsi été conduits de 2019 à 2021 en vue de la création d'un revenu universel d'activité (RUA), plus simple et plus équitable que le système actuel de minima sociaux, tout en demeurant incitatif à l'activité. Les principes de la réforme, son périmètre, l'opportunité de l'automatiser, d'harmoniser les bases ressources, d'individualiser ou de familialiser une partie du RUA, de rendre l'allocation plus prévisible ou plus réactive aux évolutions des situations personnelles, la facilitation des transitions (déménagements, séparations, retraite, etc.) et les contreparties souhaitables ont été discutés.

Un rapport présentant les options de réforme possibles et leurs implications sera remis au Premier ministre en octobre 2021.

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

UN ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL À MOINS DE 30 MINUTES DE TRANSPORT, PARTOUT EN FRANCE

Chaque département s'est engagé à mettre en place un accueil social inconditionnel à moins de 30 minutes de transport. Cet accueil de proximité peut être assuré par les services sociaux du département, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les maisons de service au public, les espaces France Services, les points d'information médiation multi-service (PIMMS), des associations, etc.

Les conseils départementaux se sont d'abord concentrés sur le maillage territorial de ces acteurs : **fin 2020, cet accueil de proximité était effectif sur 93 % du territoire.**

Dans un second temps, ils ont renforcé l'information des usagers et élaboré des outils destinés à harmoniser les conditions d'accueil entre les différentes structures. Plusieurs ont par ailleurs mis en place des dispositifs d'accueil téléphonique ou numérique, en complément de l'offre d'accueil physique, et mené des actions d'« aller-vers ».

Fin 2020, **6 162 structures** sont engagées dans la démarche, dont plus de 2 700 structures départementales. Près de **5 395 000 visites** ont ainsi été réalisées dans ces lieux d'accueils.

LA LUTTE CONTRE LE NON RECOURS, L'ACCÈS ET LE RENOUVELLEMENT DES DROITS SOCIAUX

Après l'automatisation du renouvellement de la complémentaire santé solidaire pour les allocataires du RSA en avril 2019, l'effort de simplification de l'accès aux droits se poursuit au travers du **pré-remplissage** des formulaires et l'allègement des procédures d'obtention et de renouvellement des droits, permis grâce au développement des échanges de données entre organismes selon le principe du « Dites le nous une fois ».

Ainsi, au 1^{er} janvier 2022, **les allocataires du RSA bénéficieront automatiquement de la complémentaire santé solidaire**, sans aucune démarche. Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées auront quant à eux un accès simplifié à cette protection.

En parallèle, les travaux se poursuivent pour détecter les publics en situation de non-recours aux droits, notamment grâce aux techniques de datamining : **45 000 allocataires des CAF** ont ainsi été contactés entre janvier et août 2020, permettant plus de 3 150 ouvertures de droit à la prime d'activité.

FOCUS

LES DÉMARCHES D'« ALLER-VERS » AUPRÈS DE CEUX QUI NE VIENNENT PAS EN ACCUEIL

Des initiatives se sont mises en place pendant la crise et ont été pérennisées suite au succès rencontré :

- > Les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales ont mené à l'été 2020 des démarches d'« aller-vers » les publics hébergés, qui ont permis plus de 2 000 ouvertures de droits et de 350 domiciliations, et ont donné lieu à l'établissement de conventions entre les SIAO, CPAM et CAF pour systématiser et fluidifier ces actions.
- > Les équipes mobiles d'accès aux soins ont été renforcées et développées dans le cadre du Ségur de la santé avec près de 60 millions d'euros : ces équipes pluridisciplinaires associent des professionnels de santé et des travailleurs sociaux, permettant ainsi une prise en charge complète des personnes.

FOCUS

MESDROITSSOCIAUX.GOUV.FR



Créé en 2017, le portail mesdroitssociaux.gouv.fr permet de consulter ses droits, simuler ses prestations et effectuer des démarches en matière de santé, famille, logement, retraite, solidarité et autour de l'emploi.

Il a été enrichi de nouvelles fonctionnalités :

- > Grâce à l'identification France Connect, les informations dont dispose l'administration sont pré-renseignées dans le simulateur ;
- > Le simulateur permet de visualiser en direct les aides qui peuvent être sollicitées et de faire la demande auprès des organismes concernés ;
- > Naissance, déménagement, décès d'un proche, etc. : les usagers sont guidés dans les démarches à effectuer dans ces différents événements de vie ;
- > Le portail informe les usagers des échéances à venir sur leurs droits et des démarches à préparer.

FOCUS

LE SERVICE « AIDANTS CONNECT »

Face à la situation de 13 millions de Français en difficulté avec les outils numériques, dont une partie avec la réalisation de leurs démarches administratives en ligne, et d'aidants professionnels les accompagnant quotidiennement et faisant « à leur place » en stockant parfois identifiants et mots de passe dans des carnets papier, le service Aidants Connect a été expérimenté puis généralisé à l'ensemble du territoire en 2021. Il permet à un aidant professionnel de réaliser des démarches administratives en ligne « à la place de » via une connexion sécurisée.

Au 1^{er} septembre, plus de **1 000 structures ont rejoint l'habilitation Aidants Connect** dont plus de **3 500 aidants professionnels**.



EN CORSE

EXPÉRIMENTATION D'UN TERRITOIRE ZÉRO NON RECOURS AUX DROITS À BASTIA

La ville de Bastia a lancé une expérimentation *Territoire zéro non-recours* visant à assurer d'ici 2022 l'effectivité de leurs droits à 4 000 habitants du quartier prioritaire Sud. La démarche repose sur une logique « d'aller vers » avec une offre de service phygital à partir d'un questionnaire de 39 droits construit avec des habitants et testé auprès d'un échantillon de 400 usagers. Elle a été mise en œuvre grâce au redéploiement de travailleurs sociaux et la mobilisation de 30 partenaires, dans un territoire marqué par la faible coordination des acteurs.

Elle a d'ores et déjà permis de :

- > Positionner le centre social du quartier au cœur de l'offre de service
- > Coordonner l'action des travailleurs sociaux et faire participer les personnes concernées
- > Orienter l'accompagnement des professionnels au plus près des habitants
- > Créer un service public de l'accès aux droits articulé avec l'accueil inconditionnel de proximité, les référents de parcours et l'accessibilité des services aux publics.



© Préfecture de Corse



EN ÎLE-DE-FRANCE

LE GUIDE NUMÉRIQUE SOLINUM

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Île-de-France permet de finaliser d'ici 2022 la couverture régionale par le *Soliguide*, un guide web et appli des services (aide alimentaire, accueils de jour, bagagerie, accès aux droits, santé, etc.) à disposition des personnes les plus précaires, notamment à la rue. Jusqu'ici déployé à Paris, dans les Yvelines, en Seine-Saint-Denis, dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne, l'enveloppe régionale de la stratégie pauvreté permet de l'étendre à l'Essonne, à la Seine-et-Marne et au Val-d'Oise en associant tous les acteurs locaux. Une amélioration de l'interface permettra aussi une mise à jour plus rapide à la main des services référencés. *Soliguide* a été très utilisé par les personnes précaires et leurs accompagnants lors des divers confinements car il était mis à jour des ouvertures/fermetures. Il est ergonomique et disponible en plusieurs langues. Solinum, l'association qui a créé le *Soliguide*, est depuis lauréate nationale du fonds de soutien *France relance* afin d'étendre son action à d'autres villes.



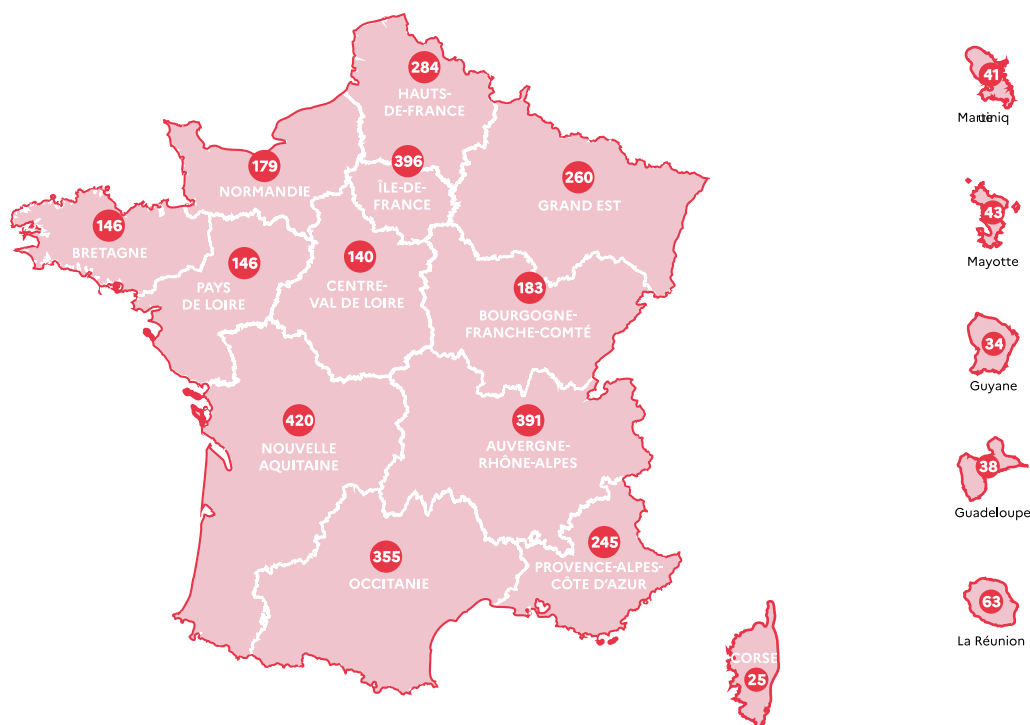
© Solinum

FACILITER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN

250 M€ du plan *France Relance* sont consacrés à l'accès au « numérique du quotidien », afin de permettre l'accès aux services numériques et à leurs droits pour 13 millions de personnes qui ont peu, voire pas du tout de compétence.

Ce sont ainsi 4 000 conseillers numériques France Services qui proposeront des ateliers d'initiation au numérique. **3 633 projets de recrutements** ont déjà été validés en août 2021, 557 sont actuellement en formation pour accéder à leur certification, et 61 conseillers numériques France Services ont pris leur poste à plein temps. En parallèle, l'État soutient à hauteur de 40 M€ les réseaux de proximité et de 10 M€ les aidants (travailleurs sociaux, secrétaires de mairie, agents d'accueil...) via notamment la généralisation du dispositif *Aidants connect*, qui facilite l'accompagnement au numérique par les professionnels du travail social, et le renforcement de la formation.

Le recrutement des conseillers numériques



France Relance finance également des **formations à destination des aidants numériques** via :

- > un partenariat avec l'OPCO Uniformation permettant la mise en place de mesures financières incitatives à l'achat de formations pour 2 000 professionnels rattachés à cet organisme de formation (médiateurs et aidants numériques) ;
- > et un partenariat avec l'UNCCAS permettant le financement de la formation des agents et de l'encadrement des CCAS aux enjeux et pratiques de l'inclusion numérique.

Ces actions viennent ainsi renforcer la stratégie pour l'inclusion numérique, mise en œuvre depuis 2018 avec notamment **2 millions de Pass numériques en cours de déploiement pour former jusqu'à 400 000 personnes, la généralisation du service Aidants Connect** permettant à un aidant professionnel de réaliser des administratives pour le compte d'un usager en difficulté, **le soutien à 300 tiers-lieux** « Fabriques de territoires » et à **17 « hubs territoriaux** pour un numérique inclusif» qui couvrent l'ensemble des départements et permettent d'outiller les structures locales.



EN GUYANE

INTER'ACTIONS, ACCÈS AU NUMÉRIQUE

La Guyane compte plusieurs communes très isolées où malgré une faible densité globale, on constate une forte concentration de populations exposées à la grande précarité, accrue par des difficultés objectives d'accès aux droits.

Afin de rétablir un minimum d'équité territoriale, la stratégie de lutte contre la pauvreté s'est associée à une initiative de la CAF intitulée inter'actions. Il s'agit, dans deux villages (un sur la vallée du Maroni et l'autre sur celle de l'Oyapock) accessibles uniquement par pirogue, d'installer un module connecté permettant des démarches à distance pour les dossiers des allocataires CAF, voire ultérieurement pour d'autres organismes (Sécurité sociale, Pôle emploi). Dans le même temps ces modules sont configurés pour permettre des activités numériques d'accès aux savoirs et à la culture (bibliothèque numérique, programmes pédagogiques pour enfants et adultes. L'animation et la maintenance des sites sont assurés par deux espaces de vie sociale (labellisés pour l'occasion).

Les défis notamment logistiques sont immenses (acheminer un bungalow aménagé sur site, assurer une alimentation énergétique autonome et renouvelable) mais il s'agit d'une expérimentation novatrice qui, si elle s'avère concluante, pourra être dupliquée sur les autres sites isolés du territoire.

LA DOMICILIATION, PRÉAMBULE DE TOUT ACCÈS AUX DROITS

15 M€ sont mobilisés en 2021 et 2022 pour accroître l'offre de domiciliation et **réduire les délais d'attente** pour les personnes n'ayant pas de domicile stable (7,5 M€ par an).

Cette mission est assurée en priorité par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS), qui constituent les piliers de ce dispositif, et dont l'action pourra être appuyée par des organismes agréés aux moyens ainsi renforcés.

Ces crédits permettront d'augmenter le nombre de structures domiciliaires, et par ailleurs d'étendre les horaires d'ouverture, traiter plus rapidement les demandes d'élection de domicile, augmenter le nombre de personnes domiciliées et informer les usagers de la réception de courrier.

500 POINTS CONSEIL BUDGET POUR LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT

Les points conseil budget (PCB) facilitent l'accès aux droits des ménages en situation de fragilité financière dans le cadre d'un accompagnement budgétaire gratuit et inconditionnel. Ils favorisent l'éducation budgétaire et préviennent le surendettement. 250 PCB ont été labellisés en 2019, puis 150 supplémentaires en 2020, pour atteindre une couverture de **400 PCB** sur l'ensemble du territoire. La labellisation ouvre droit à une subvention de l'État de 15 000 €.

Depuis leur mise en place, **les PCB ont en moyenne accompagné plus de 50 000 personnes** dans le cadre d'un premier contact ou d'une première information, et **près de 20 000 ont bénéficié d'un suivi sur la durée** malgré la crise sanitaire.

Afin de renforcer l'accompagnement des personnes les plus touchées par les effets de la crise, **100 nouvelles structures** seront labellisées fin 2021, ce qui renforcera le maillage territorial et rendra ainsi accessibles leurs services pour un plus grand nombre de ménages.

LES EFFETS DES PCB SUR LA SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES

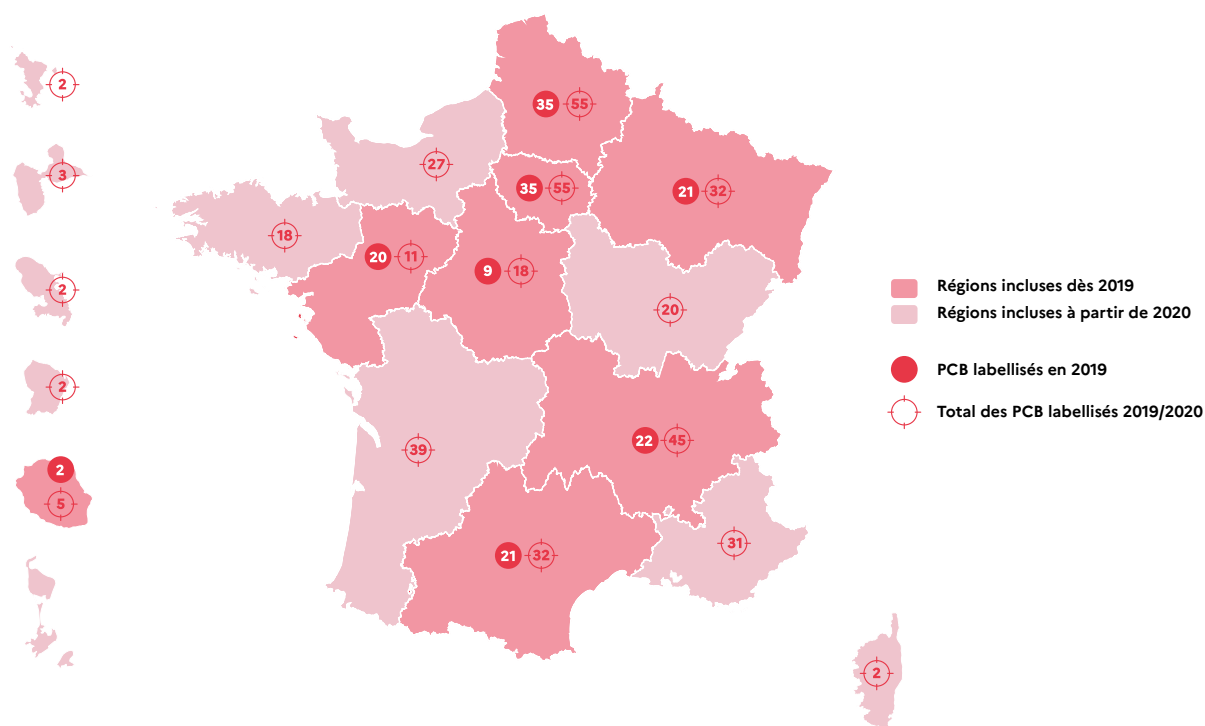


UNE MEILLEURE GESTION DU BUDGET MENSUEL

Source : évaluation Ernst & Young, 2021

73 % estiment avoir
de meilleures connaissances
de base en matière budgétaire
et **UNE MEILLEURE CONNAISSANCE
DES DROITS OU ORGANISMES**
pouvant les aider dans leur situation.

Points conseil budget créés en 2019 et 2020





À MAYOTTE

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DU BUDGET DES MÉNAGES

Une expertise est en cours à Mayotte pour tenter de déployer une aide alimentaire versée sur des cartes bancaires. Un tel dispositif permettrait de transférer les moyens actuellement mobilisés dans la logistique d'approvisionnement, de stockage et de distribution des denrées ou de bons vers des moyens humains dédiés à l'accompagnement des bénéficiaires. Cet accompagnement serait centré sur la gestion du budget du ménage en lien avec les PCB. Un travail conjoint est également mené avec l'ARS dans le cadre de la déclinaison à Mayotte du Programme National Nutrition Santé (PNNS) afin notamment de renforcer et donner de la lisibilité au bouclier qualité prix dans les grandes enseignes de la distribution. Enfin, le recours à ces cartes bancaires constituera un levier supplémentaire pour limiter le non recours aux droits et faciliter l'accès à un compte bancaire sur lequel il serait possible de percevoir les aides et prestations sociales légales. Un tel projet est conditionné par l'implantation à Mayotte de l'un des opérateurs nationaux capable de produire les cartes.

L'AIDE ALIMENTAIRE : MESURES D'URGENCE ET PLAN DE TRANSFORMATION EN COURS

En complément des dispositifs initialement prévues dans la stratégie pauvreté, petits déjeuners à l'école, cantines scolaires à 1€, Programme Malin, l'État a pris **des mesures d'urgence** pour faire face à la crise sanitaire, apporter un soutien opérationnel et financier significatif aux opérateurs de l'aide alimentaire, tout en confortant son rôle de coordination. **Un plan de soutien à l'aide alimentaire de 94 M€** a été déployé dès le mois d'avril 2020, afin de soutenir les associations confrontées à des difficultés logistiques, mais aussi afin de mettre en place une aide d'urgence alimentaire pour les foyers les plus précaires. Parmi ces 94 M€, 10 M€ ont été distribués sous la forme de chèques d'urgence alimentaire pour les territoires en crise aiguë et 8 millions de personnes en ont bénéficié.

En 2021, **12 M€ supplémentaires** ont été débloqués pour venir renforcer la lutte contre la précarité alimentaire : 6 M€ sont délégués aux préfectures de région, dans les territoires les plus en difficulté, pour qu'elles soutiennent les acteurs présents sur leur territoire ; 6 M€ sont versés aux 4 associations nationales *Restos du cœur*, *Fédération française des Banques alimentaires*, *Secours Populaire* et *Croix Rouge* afin de compenser le manque de produits frais dans les lots du *Fonds européen d'aide aux plus démunis* (FEAD).

FOCUS

LE COCOLUMA

Le 8 septembre 2020, Olivier VERAN, accompagné du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la ministre du Logement, a créé et installé le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (COCOLUMA). Cette instance, a pour vocation de coordonner les acteurs et de contribuer à faire évoluer l'aide alimentaire en France vers des formes d'aides soucieuses de la dignité des personnes et prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales de l'alimentation, et en ayant pour objectif de favoriser l'inclusion sociale des personnes et leur autonomie.

Un plan d'actions pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire a été présenté en juillet 2021. Ce programme de travail vise à mobiliser les acteurs impliqués autour d'actions concrètes identifiées collectivement à mener en tout point du territoire.

FOCUS

LES TRAVAUX DE BETA.GOUV

La crise a mis en lumière l'importance de l'aide alimentaire et la nécessité de coordonner ses multiples acteurs tant au plan départemental que régional et national.

Aussi un travail d'investigation a été lancé au premier semestre 2021 avec Beta.gouv, l'incubateur des services publics numériques, pour étudier l'opportunité de créer un outil numérique visant à résoudre certaines difficultés rencontrées sur le terrain par les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Un diagnostic terrain de deux mois a révélé de nombreux axes potentiels de travail, dont un majeur concernant la simplification du processus d'habilitation des acteurs. La poursuite de ces travaux d'investigation et la création d'une plateforme est actuellement à l'étude.

FOCUS

LES DISPOSITIFS DE FRANCE RELANCE

L'appel à projet pour le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté a permis de retenir plus de 700 projets dans toute la France dont plus de 50 % visent à lutter contre la précarité alimentaire.

25 M€ ont été consacrés au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la création et le développement de tiers-lieux destinés à favoriser l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel. Cet appel à projet, lancé en janvier 2021, s'inspire des enseignements de la crise sanitaire pour proposer un système nouveau et plus efficient d'aide alimentaire pour les ménages hébergés à l'hôtel. En travaillant la question de la participation des personnes concernées et du faire « soi-même », 68 projets ont été retenus proposant des lieux – fixes ou mobiles – offrant aux personnes hébergées la possibilité de cuisiner leur repas. Ces alternatives aux démarches distributives ont pour but de favoriser le développement du pouvoir d'agir, l'estime de soi et la création de liens sociaux.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE PRATIQUES : LE PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Afin d'accompagner les travailleurs sociaux dont le rôle a évolué fortement avec l'émergence de nouvelles formes de pauvreté, le recentrage sur l'accompagnement des parcours de vie, l'« aller-vers », la nécessité d'améliorer l'accès aux droits et au numérique, un plan de formation ambitieux a été déployé au cours de l'année 2021 avec deux volets :

- > Le centre national de la fonction publique territoriale, l'opérateur de compétences santé, l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier et l'opérateur de compétences Uniformation-cohésion sociale ont enrichi leur catalogue de formation pour accompagner les professionnels sur six thématiques identifiées : **près de 1 000 jours de formations ont été réalisés à la mi 2021.**
- > L'État cofinance les formations complémentaires pour les travailleurs sociaux des conseils départementaux.

Sur les 70 départements engagés dans sa mise en œuvre, 47 ont organisé des actions de formation sur l'année 2021 :

- > **5 617 professionnels ont été formés** sur le catalogue de formation du CNFPT
- > **7 892 professionnels ont bénéficié de formations complémentaires.**

FAVORISER L'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT POUR LES PLUS DÉMUNIS

Le plan quinquennal pour Le Logement d'abord constitue le volet logement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Depuis le 1er janvier 2021, le service public de la rue au logement a été lancé avec l'objectif d'accélérer le déploiement de cette politique. La politique du Logement d'abord a ainsi permis à 280 000 personnes sans domicile d'accéder au logement entre 2018 et le 30 juin 2021. Elle a également permis d'ouvrir près de 30 000 places dans des dispositifs de logement adapté et accompagné. Au-delà de ce cadre d'action général, des actions ciblées sont menées pour répondre aux besoins spécifiques de personnes vulnérables, avec un financement à hauteur de 219 M€ en fonctionnement sur la période 2018-2022. Ces crédits ont permis d'appuyer des démarches expérimentales avec une approche fondée sur une démarche de prévention, une logique d'investissement social et une approche de réduction des risques. Ces actions visent à mieux accompagner les personnes à la rue, renforcer les capacités d'hébergement et la qualité de ceux-ci et faciliter l'accès au logement.

UN PREMIER ACCÈS AUX DROITS POUR LES PERSONNES SANS DOMICILE OU VIVANT EN BIDONVILLES

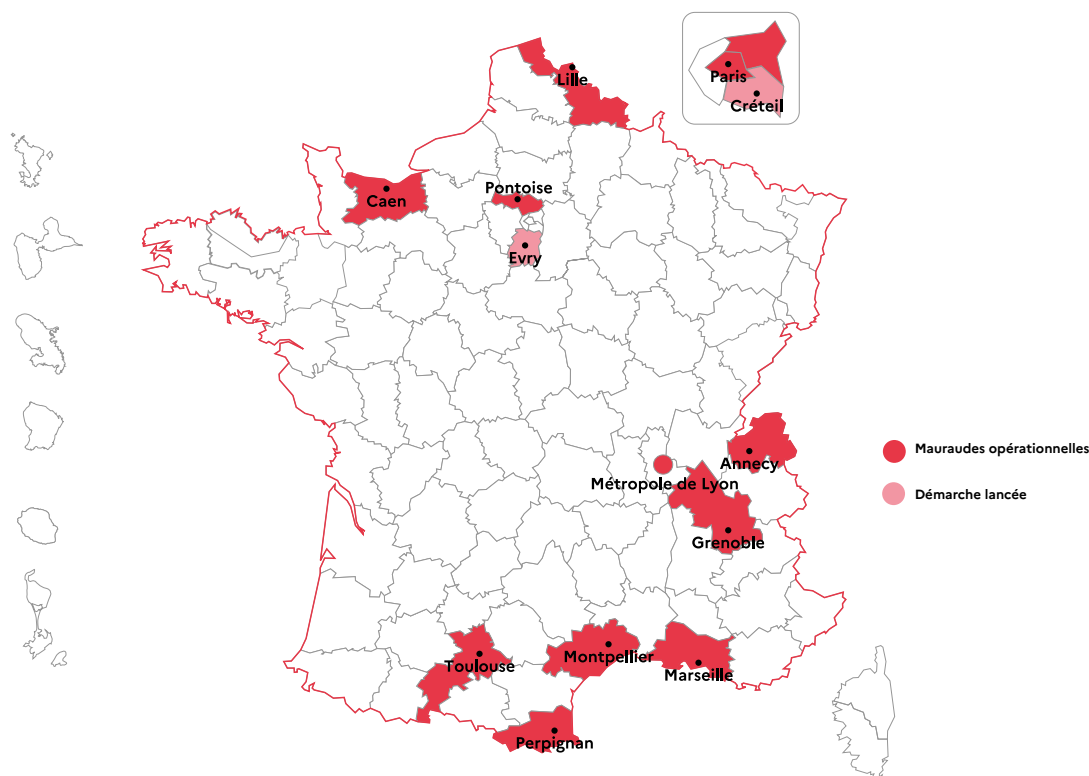
La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à accompagner toute personne, quelles que soient ses conditions de vie ou de domicile, vers un accès au droit et une insertion durable. Cela passe notamment par une action spécifique en direction des publics sans abri. Pour assurer ce premier accès aux droits et faciliter l'accès aux biens essentiels, les accueils de jour jouent un rôle indispensable. C'est pourquoi, leurs moyens ont été renforcés, à hauteur de **8 M€**. Au-delà de ces moyens en fonctionnement, une enveloppe de **12 M€** en investissement a été allouée dans le cadre du plan *France Relance* pour rénover et améliorer les conditions d'accueil dans les centres d'hébergement et les accueils de jour.

En parallèle, pour « aller-vers » le public particulier des familles avec enfants vivant en squat ou en bidonville, et leur proposer un accompagnement adapté, des « **maraudes mixtes** », associant les services de l'État et des Départements, sont aujourd'hui pleinement effectives dans 13 départements prioritaires. Ce sont ainsi **12 200 personnes** qui ont été rencontrées par ces maraudes en 2020.

Enfin, grâce à un budget doublé et porté à 8 M€ en 2020, le programme de **résorption des bidonvilles** a connu une forte croissance et ainsi permis d'accompagner **3 000 personnes vers le logement et 2 000 vers l'emploi**. Grâce au recrutement de 40 médiateurs scolaires en 2020 (portés à 50 à la rentrée 2021), le nombre d'enfants scolarisés a d'ores et déjà doublé (3 125 contre 1 430).



Le déploiement des maraudes mixtes en 2019 et 2020



UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE LA POLITIQUE D'HÉBERGEMENT, DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES EN DIRECTION DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

Pour parer à l'urgence liée à la situation sanitaire en 2020 et au début de l'année 2021, un effort exceptionnel en matière de mise à l'abri a été opéré, portant le nombre de places d'hébergement ouvertes **à plus de 200 000**. Au-delà de ces actions d'urgence, et afin de sortir de manière structurelle de la logique de la saisonnalité de la politique d'hébergement, une hausse de l'enveloppe du programme 177 de plus de 600 M€ a été décidée en 2021. Elle a permis de **pérenniser ces places** et d'éviter la remise à la rue des personnes qui en bénéficient au sortir de la période hivernale.

Parallèlement, il s'agit aussi d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes hébergées, parfois pour une longue durée, à l'hôtel. Ainsi, pour répondre aux enjeux de lutte contre la précarité alimentaire, **5 M€** en investissement et **20 M€** en fonctionnement en 2021 et 2022 seront dédiés à la création de tiers lieux qui permettent l'accès à des équipements de cuisine. Ces lieux permettront également aux personnes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement social.

En complément, des programmes spécifiques sont menés en direction des publics les plus vulnérables :

- > **40 lieux d'hébergement « à bas seuil d'exigence »** ont été créés permettant l'accueil de 1 000 personnes en situation de grande marginalité. Ces projets, qui tirent les enseignements des pratiques observées dans le cadre du premier confinement, apportent des solutions concrètes et adaptées à leur mode de vie à des personnes qui ont connu un long parcours de rue et des problématiques de santé mentale et/ou d'addiction.
- > En complément, le dispositif **Un chez-soi d'abord**, vise l'accès au logement de personnes sans-abri qui souffrent de troubles psychiques sévères en leur apportant un accompagnement renforcé. Son essaimage a été amplifié en 2021 en renforçant son essaimage sur les villes moyennes, permettant un maillage territorial plus complet. Ainsi, aux **19 sites ouverts depuis 2018**, s'ajouteront **11 sites en 2021**, pour atteindre **2 670 personnes** accompagnées.
- > Pour faire face à la multiplication des situations de **femmes enceintes ou accompagnées d'un nourrisson sans solution de logement ou d'hébergement**, 1 500 places dédiées ont été créées en 2021, dont 1 000 en Île-de-France. Ces dispositifs permettent une prise en charge adaptée axée sur la santé de la mère et de l'enfant. Les premières places ont ouvert au mois de juin 2021.

FOCUS

LE PROGRAMME EMILE, À LA CROISÉE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

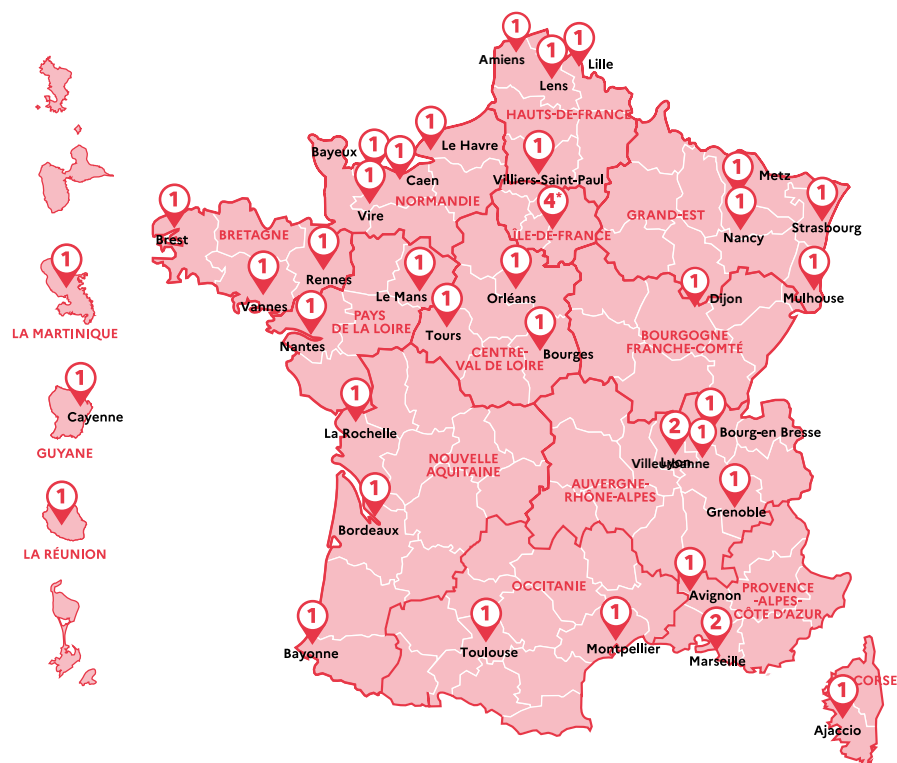
Le programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi) est expérimenté dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le plan d'investissement dans les compétences. Il permet de trouver des solutions de logement durable pour des personnes hébergées en Île-de-France tout en apportant des solutions pour des bassins d'emploi en tension avec de nombreux postes dépourvus ne trouvant pas de candidats.

À ce jour, 7 départements d'accueil sont engagés dans ce programme.

Au 1^{er} juillet 2021, une centaine de personnes avaient ainsi trouvé un emploi et un logement et étaient sorties de l'hébergement d'urgence, évitant par la même occasion 1,5 M€ par an les coûts d'hébergement et d'allocation.

Implantation des projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt visant les personnes en situation de grande marginalité

Source : carte ministère du logement, novembre 2020



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LYON | Association Alynéa
GRENOBLE | CCAS de la Ville de Grenoble
* LYON | Fondation ADJ Maurice Gounon
* BOURG-EN-BRESSE | Association Tremplin
VILLEURBANNE – Alynéa

BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

Dijon / Afedo

BRETAGNE

RENNES | Association Saint-Benoit-Labre
BREST | CCAS de la Ville de Brest
* VANNES | Association AMISEP

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

ORLÉANS | Association La Halte
BOURGES | Association Le Relais
* TOURS | Association Entraide et Solidarité

CORSE

AJACCIO | Association la Fraternité du partage

GRAND-EST

NANCY | Association Accueil et Réinsertion sociale
STRASBOURG | Association Arsea
MULHOUSE | Association Appui
* METZ | Association AMLI

GUYANE

CAYENNE | Association Kairos

HAUTS-DE-FRANCE

AMIENS | UDAUS 80
LILLE | Association La Sauvegarde du Nord
VILLIERS-SAINT-PAUL | Association Coallia et le Samu social de l'Oise
* LENS | Association pour la Solidarité active

ÎLE-DE-FRANCE

CHELLES | Association Aurore
BEZONS | Association Aurore
Paris | Atoll 75
Paris | Groupe SOS

MARTINIQUE

MULTI-SITE | Association ACISE

NORMANDIE

CAEN, BAYEUX et VIRE | Association 2 Choses l'une
* LE HAVRE | Fondation Armée du salut

NOUVELLE-AQUITAINE

BORDEAUX | Association Laïque Le Prado et CEID-Additions
* LA ROCHELLE | Association ALTEA Cabestan
* BAYONNE | Association ATHERBEA

OCCITANIE

TOULOUSE | Associations Clémence Isaura et UCRM
MONTPELLIER | Association GEST-A-RE

PAYS-DE-LA-LOIRE

NANTES | Associations Aurore, Trajet et les Eaux vives
LE MANS | Associations Montjoie et Tarmac

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MARSEILLE | Association JUST
AVIGNON | Croix-Rouge française
* MARSEILLE | Fondation Armée du salut

RÉUNION

MULTI-SITE | Croix-Rouge française

* Projets sélectionnés sous réserve d'informations complémentaires.

Les autres projets sélectionnés concernent l'Île-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté pour lesquels un travail complémentaire est à engager.



EN NORMANDIE

4 PROJETS EXPÉRIMENTAUX À CAEN, BAILLEUX, VIRE ET LE HAVRE

En 2020, avec l'association « 2 Choses Lune » et la Fondation Armée du Salut, 4 projets expérimentaux ont été sélectionnés pour mieux accompagner les personnes en situation de grande marginalité dans des lieux de vie innovants à dimension collective, avec un accompagnement soutenu et individualisé adapté à leurs besoins.



© Association 2 Choses Lune

Le village mobile de Caen

DES MOYENS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

Dans le cadre du plan d'action interministériel de prévention des expulsions locatives, qui s'appuie sur le rapport remis en janvier 2021 par le député Nicolas Démoulin, les crédits de la stratégie pauvreté ont permis de déployer de nouvelles actions :

- > **La création de 26 équipes mobiles** chargées d'aller vers les ménages en procédure d'expulsion qui ne répondent pas aux sollicitations (4 M€ en 2021 et 2022) qui ont été déployées dans les départements avec la plus forte tension locative ;
- > **Le renforcement des moyens des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions** (CCAPEX) grâce à la création de plus de 70 ETP, qui permettront, à compter du second semestre, de mieux gérer les situations, de renforcer les partenariats et de prévenir les expulsions sans solution de relogement.

LE DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

23 nouveaux territoires « mise en œuvre accélérée du *Logement d'abord* ont été désignés au premier trimestre de l'année 2021, portant à 46 les territoires qui bénéficient de moyens d'ingénierie et de coordination renforcés pour approfondir la dynamique partenariale locale. Ces 46 territoires couvrent aujourd'hui 35 % de la population française. Ainsi, **12 600 logements sociaux** ont été attribués à des ménages sans domicile au 1^{er} semestre 2021, ce qui représente 6,2 % des attributions contre 5,6 % en 2020.

Cette augmentation des attributions au public sans domicile est rendue notamment possible par la production de nouvelles solutions adaptées : ce sont **3 775 places** en intermédiation locative (+ 33 % par rapport à 2019) et 497 places en pensions de familles qui ont été créées au 1^{er} semestre 2021. Parallèlement, en 2021 et 2022, après le ralentissement dû à la crise sanitaire, la relance de la production de logements est visée, un objectif collectif ambitieux de **250 000 logements sociaux**, dont 90 000 accessibles aux ménages les plus modestes (Prêts locatifs aidés d'intégration - PLAI) dans le cadre d'un accord signé le 19 mars entre l'État, l'Union sociale pour l'Habitat, Action Logement et la Banque des Territoires. Au-delà de ces programmes nationaux, au niveau territorial, les commissaires à la lutte contre la pauvreté ont consacré une partie de leurs crédits à des projets en matière de logements. Ce sont ainsi **128 projets** qui ont bénéficié au total de **7 M€** de la stratégie pauvreté.



EN BRETAGNE

LA MOBILISATION DES TRAVAILLEURS PAIRS

Sur la proposition des associations et des personnes concernées, la Bretagne expérimente une mobilisation de « travailleurs pairs » aux côtés des travailleurs sociaux traditionnels dans les structures d'hébergement d'urgence pour faciliter le lien avec les usagers. Les travailleurs pairs sont des personnes ayant connu elles-mêmes la rue et la pauvreté et qui peuvent faciliter le dialogue avec les personnes à la rue, au sein des équipes professionnelles. Trois structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion expérimentent désormais cette proposition en Bretagne.



© Fédération des acteurs de solidarité

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Les publics précaires présentent un risque accru de pathologies lourdes, psychiatriques, cardio-vasculaires ou encore de diabète : l'espérance de vie des personnes ayant vécu à la rue à un moment de leur vie est ainsi réduite d'au moins 10 ans. Ces personnes souffrent deux fois plus que le reste de la population de troubles psychiques et/ou addictologiques.

À ces risques s'ajoutent un déficit d'offre de soins (l'offre de soins de proximité dans les quartiers politique de la ville est 1,8 fois inférieure au reste du territoire) ainsi que des renoncements et des refus de soins, la santé étant souvent reléguée au second plan pour ces personnes confrontées à l'urgence du quotidien et à des graves difficultés financières.

La crise sanitaire a décuplé les situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins et aggravé l'état de santé des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées ou encore celles vivant en promiscuité. Cela s'est traduit par un creusement des inégalités de santé. Une surmortalité de 112 % et 110 % a été constatée dans le Haut-Rhin et en Seine-Saint-Denis, départements les plus touchés par le virus SRAS-CoV-2. Les symptômes anxio-dépressifs chez des personnes déclarant une situation financière difficile ont plus que doublé pendant le confinement.

Face à ce constat, plus de 160 M€ ont été consacrés à la réduction des inégalités de santé dans le cadre du Ségur de la santé et des Assises de la santé mentale, dont 100 M€ engagés dès 2021. Ils financent des modes de prise en charge innovants, basés sur l'« aller-vers », l'accompagnement à la fois sanitaire, social et psychologique des personnes, menés en concertation avec l'ensemble des acteurs.

À LA RENCONTRE DES POPULATIONS LES PLUS DIFFICILES À ATTEINDRE : LES DÉMARCHES D'ALLER VERS DES ÉQUIPES MOBILES PLURIDISCIPLINAIRES

Les équipes mobiles, qui ont une nouvelle fois fait leurs preuves durant la crise, sont renforcées afin d'aller au-devant des populations, sur leurs lieux de vie quels qu'ils soient.

Au-delà du **renforcement en temps médicaux et paramédicaux des 400 PASS** (permanences d'accès aux soins de santé) hospitalières, qui accompagnent les patients sans droits, les **PASS mobiles** sont développées : cet été, une soixantaine de structures avaient déjà bénéficié de ces renforts.

De nouveaux modèles d'équipes mobiles « santé & social » sont également créés :

> **Équipes mobiles « santé précarité »** : composées de 3 à 4 professionnels sociaux et sanitaires (médecin et/ou infirmier, travailleur social, médiateur en santé, interprète, etc.), ces équipes iront à la rencontre des personnes pour les repérer, les orienter et les

accompagner vers le soin, sur la base d'un diagnostic sanitaire et social. Elles assureront l'articulation avec les acteurs de la santé, du médico-social, de l'hébergement et de la veille sociale.

- > **Équipes spécialisées en soins infirmiers « précarité »** : ces équipes apporteront des soins infirmiers aux personnes vivant en structures d'hébergement, dans les lieux de vie alternatifs, ou sur les campements.

LE RENFORT DES DISPOSITIFS MÉDICO-SOCIAUX DÉDIÉS À LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES PRÉCAIRES

Les lits d'accueil médicalisés (LAM) et les lits halte soins santé (LHSS) sont deux types de structures ayant pour objet l'accueil, l'hébergement et la prise en charge médico-sociale de personnes vulnérables sans domicile fixe, souvent en souffrance psychique ou confrontées à des problématiques d'addictions et échappant à l'offre classiquement proposée. 76,4 M€ ont été versés dans le cadre de la stratégie pauvreté pour créer 1 450 nouveaux lits d'ici 2022, soit une hausse de 69 % de l'offre. Au 31 décembre 2019, cet objectif était atteint à 70 % avec **2 501 places financées**.

Dans le cadre du Ségur de la santé, **500 nouveaux lits haltes soins santé** seront créés pour atteindre 2 800 places d'ici 2022. Leurs versants « mobile » et « d'accueil de jour » seront également développés, permettant ainsi de prendre en charge un plus grand nombre de personnes. Une offre dédiée aux femmes sans abri sortant de maternité est également instaurée (voir encadré ci-dessous), parallèlement à la création de 1 500 places d'hébergement pour ces familles.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie pauvreté, sur les dernières années, **1 200 places dans des appartements de coordination thérapeutique (ACT)** ont été créés. Ces structures offrent un accompagnement global aux personnes (en les emmenant aux rendez-vous médicaux, en leur ouvrant les droits, etc.) sur le long terme (de 1 à 3 ans en moyenne).

10 M€ sont octroyés dans le cadre du Ségur de la santé pour développer leur versant mobile, précédemment expérimenté au travers des « ACT à domicile », qui sont des services d'intervention à domicile, à la rue, en établissements sociaux (CADA, CHRS, CHU), squat, caravane, etc. permettant de déployer une équipe pluridisciplinaire directement dans le lieu où se trouve la personne.

FOCUS

PENDANT LA CRISE

- > Ouverture de centres d'hébergement spécialisés pour les sans-abri malades de la Covid-19 mais dont l'état de santé ne nécessitait pas une hospitalisation.
- > Distribution de masques lavables auprès des publics précaires.
- > Remboursement à 100 % des consultations de télémedecine et des tests RT-PCR.
- > Soutien psychologique gratuit et sans avance de frais pour les étudiants.

FOCUS

LA DISTRIBUTION DE PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

Mises en œuvre par les acteurs associatifs, les distributions de protections hygiéniques ont bénéficié d'un soutien financier de l'État : après plusieurs expérimentations menées en 2020 auprès des femmes et des filles en situation de précarité, le Gouvernement a porté à 5 M€ le budget consacré à la précarité menstruelle en 2021, notamment à destination des femmes incarcérées et des femmes en situation de pauvreté. Afin de lutter contre la précarité étudiante, les campus universitaires ont été dotés progressivement de distributeurs de protections hygiéniques gratuites.



EN OCCITANIE

PENDANT LA CRISE, LA PLATEFORME SANTÉ PRÉCARITÉ

Créée en 2015 à l'Hôpital Joseph Ducuing en Haute-Garonne, la Plateforme Santé Précarité (PSP) permet la coordination des interventions en santé des acteurs hospitaliers, institutionnels et associatifs au sein des squats et bidonvilles de Toulouse. Ce dispositif interdisciplinaire s'est révélé particulièrement utile lors de la crise sanitaire.

Les professionnels ciblent et priorisent les besoins spécifiques pour intervenir de la manière la plus adaptée et complète auprès des personnes en situation de précarité (dépistage tuberculose, couverture vaccinale, dépistage VIH/VHC, bilan de santé, etc.). Ils sont appuyés par **les médiateurs en santé** qui, par la mise en confiance et le respect de l'interculturalité de chacun, font du lien social, de l'information et accompagnent les personnes vers l'autonomie. Lors de la crise sanitaire, leur action et leur connaissance des communautés ont été essentielles, car c'est avec l'appui de leurs diagnostics que des distributions de masques, des dépistages de la Covid, ou des aides à se procurer et à remplir les attestations de déplacement ont pu être lancées.

L'« aller-vers », essence même de cette action, est enrichie par un « Docmobile » camion médicalisé acquis en août 2020. Ce « Docmobile » est armé par un médecin généraliste et accompagné par un conseiller de la CPAM chargé de l'ouverture des droits.



EN ÎLE-DE-FRANCE

UN DISPOSITIF POUR OFFRIR UNE SOLUTION AUX FEMMES SANS ABRI

Face à la situation tragique de femmes enceintes ou sortant de maternité à la rue, ont été créés à Athis-Mons début 2021 les premiers « lits halte soins santé » dédiés à ces femmes et leurs nouveau-nés. Ils offrent à ces personnes non seulement une place d'hébergement d'urgence, mais également des soins et un véritable accompagnement social par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire, en vue de leur inclusion sociale et de leur accès à un logement. 25 places ont ainsi été créées pour ces femmes et leurs enfants en 2021 et de nouvelles places sont actuellement en projet dans d'autres régions.



60 centres et maisons de santé « participatifs » seront également créés à terme pour offrir un accompagnement médico-psycho-social aux habitants des quartiers en partant de leurs besoins. Leur projet est interdisciplinaire (médico-psycho-social) et s'appuie sur des services de médiation sanitaire et d'interprétariat. Il est construit avec les personnes du territoire afin de les rendre actrices du projet et de leur santé. Au-delà de l'accès aux soins et aux droits, l'accent y est mis sur la prévention et promotion de la santé, et le renforcement des liens sociaux. Une expérimentation de 2 ans a été lancée en août 2021 pour établir leur modèle économique sur une vingtaine de structures.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA SANTÉ MENTALE

La crise sanitaire a souligné l'importance d'un accès aux soins psychologiques et psychiatriques renforcé pour l'ensemble de la population, et dans tous les territoires. Le Ségur de la santé a débloqué des crédits supplémentaires dès la fin de l'année 2020 afin de répondre rapidement aux besoins de soutien psychologique de la population :

- > 10 M€ sont venus **renforcer 90 % des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)** à date et d'en créer dans les départements qui en étaient dépourvus. Ces équipes interviennent dans différents lieux sociaux repérés et fréquentés par les personnes en difficulté (CHRS, hébergements d'urgence, lieux de vie, accueils de jour, etc.) ou dans la rue (par exemple avec le SAMU social) ;
- > **96 psychologues ont été recrutés à date pour renforcer les centres médico-psychologiques** avec notamment la création de postes en psycho-trauma et une priorisation des structures infanto-juvéniles ;
- > **200 psychologues seront recrutés en 2021 dans les centres et maisons de santé pluriprofessionnels.**

Les Assises de la santé mentale poursuivent cet effort en consacrant **30 M€ au recrutement de 500 psychologues et infirmiers en pratique avancée pour prendre en charge les personnes directement sur leurs lieux de vie et d'accueil.** Ces professionnels, en lien avec les gestionnaires de ces structures, pourront ainsi intervenir auprès des personnes nécessitant un soutien psychosocial parmi les 140 000 personnes en hébergement généraliste. Leur rôle sera de tisser un lien de confiance avec les personnes permettant de libérer leur parole, les décharger d'une partie des problématiques qui pèsent sur leur santé mentale et les orienter le cas échéant vers une prise en charge adaptée dans le système de soins.



EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES AMBASSADEURS SANTÉ MENTALE

Lancée en 2020 dans le Rhône et l'Isère en particulier les quartiers Politique de la ville, cette action est portée par la fondation ARHM et Unis-Cité. Elle permet de favoriser l'accès aux soins de jeunes en souffrance psychique : des jeunes en service civique sont formés et accompagnés pour intervenir auprès d'autres jeunes et repérer les signes de souffrance, dans une démarche de prévention et de renforcement de l'accès aux soins.

51 interventions en 2020 et 257 jeunes touchés. 77 % ont jugé que l'intervention augmentait leur confiance en eux, 89 % pensent que ce type d'intervention aide à se sentir mieux.

Cette action est financée par les crédits de la stratégie pauvreté.



© Fondation ARHM



EN GRAND EST

DES ÉQUIPES MOBILES PSYCHIATRIE PRÉCARITÉ POUR AIDER LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) effectuent le repérage et la prise en charge des personnes en souffrance psychique en situation d'exclusion ou de précarité notamment à la rue et en centre d'hébergement. Elles apportent également un soutien (conseils, formations, etc.) aux acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires accueillant ces publics. Dix EMPP sont actuellement réparties dans la région, à l'exception des Vosges et de l'Aube, permettant la prise en charge, chaque année, d'un peu plus de 2 000 personnes. Avec les crédits du Ségur, un appel à projets a été lancé pour créer des équipes dans ces deux départements non couverts. Les financements ont également permis de soutenir les équipes existantes, au regard des besoins identifiés dans les contrats locaux de santé mentale ou par les équipes et leurs partenaires, sur le terrain.

Les publics confrontés à des addictions, dont une part importante souffre également de comorbidités psychiatriques et infectieuses (VIH, hépatite C) bénéficieront d'une meilleure prise en charge en ville au sein des **centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie** (CSAPA) et des **centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues** (CAARUD).

Ces structures médico-sociales, qui bénéficiaient déjà d'un soutien de 6 M€ par an dans le cadre de la stratégie pauvreté, seront modernisées et leurs équipes pluridisciplinaires renforcées grâce au financement de 13 M€ dans le cadre du Ségur de la santé.

En outre, 10 M€ ont été versés début 2021 pour **renforcer les 150 équipes de liaison et de soins en addictologie** (ELSA), qui permettent un repérage précoce des conduites addictives et l'accès à des parcours de soins intégrés et gradués en fonction des besoins des personnes. Leur maillage territorial doit être amplifié, les ELSA devant être présentes dans chaque établissement de santé disposant d'un service d'accueil des urgences, et la médicalisation des équipes renforcées.

UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE RENFORCÉE POUR LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Au-delà du renforcement de dispositifs d'accompagnement et de prise en charge, il est devenu primordial pour lutter efficacement et rapidement contre les inégalités de santé dans chaque territoire, d'améliorer la coordination entre les acteurs du champ sanitaire et social. Pour cela **un cadre de gouvernance renforcé a été mis en place dans chaque ARS autour de la question des inégalités de santé**, permettant une vision partagée des besoins entre les acteurs institutionnels, les représentants associatifs, les élus et les experts.

Les fonds d'intervention régionaux des agences régionales de santé ont également été abondés de **20 M€** pour engager des démarches de réduction des inégalités de santé, sur la base des diagnostics territoriaux élaborés dans le cadre de ces instances de gouvernance stratégique.

L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES SOINS : LE 100 % SANTÉ ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

En complément du renforcement des structures de soins, la prise en charge financière des soins a été améliorée. La prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et les complémentaires en santé d'un panier de soins dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audiologie a été effective dès la fin de l'année 2020.

Ainsi, au premier semestre 2021 :

- > **40 % des aides auditives** remboursées par la sécurité sociale sont des équipements 100 % santé, contre 12 % sur l'année 2020 ; le prix moyen d'une aide auditive a ainsi baissé de 13 %, passant de 1 482 € en 2020 à 1 289 € au premier semestre 2021 ;
- > **Plus des trois quarts des soins prothétiques dentaires** facturés appartiennent au panier de soins 100 % santé : près des deux tiers assurés n'ont eu aucun reste à charge sur ces prothèses, et le tiers restant un reste à charge modéré ;
- > **En optique, 17 % des équipements délivrés** ont une monture ou des verres 100 % santé ; cette part monte à 96 % pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire.

De plus, depuis le 1^{er} novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C et de l'ACS ont fusionné dans la complémentaire santé solidaire (C2S), permettant ainsi d'unifier les dispositifs d'accès à la complémentaire santé pour les publics en situation de précarité. Plus lisible et offrant l'accès à un panier de soins plus large que la CMU-c et l'ACS, la C2S permet à chacun de ses bénéficiaires une prise en charge de qualité, sans aucun reste à charge. **7,2 millions de personnes sont ainsi protégées à fin juin 2021**, dont 5,8 millions sans aucune participation financière.

Afin de lutter contre le non-recours, **au 1^{er} janvier 2022, les allocataires du RSA bénéficieront automatiquement de la C2S**, sans aucune démarche. Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées auront quant à eux d'un accès simplifié à la complémentaire.

DE 2019 À 2022 : UN BUDGET DE 13 MILLIARDS D'EUROS

STRATÉGIE PAUVRETÉ	2019	2020	2021	2022	TOTAL
L'égalité des chances dès les premiers pas	200	279	325	436	1239
Développer les modes d'accueil de la petite enfance	90	113	138	225	565
Réussir la mixité sociale dans les modes d'accueil du jeune enfant (bonus mixité, RAM, tiers-payant CMG...)	76	83	91	101	351
Améliorer la qualité éducative des modes d'accueil des jeunes enfants (formation des professionnels)	1	16	16	16	49
Rénover la politique de soutien à la parentalité et déployer les centres sociaux dans les QPV	33	67	81	94	274
Garantir les droits fondamentaux des enfants au quotidien	27	34	40	45	146
Mettre un terme aux situations attentatoires aux droits des enfants - maraudes mixtes	2	2	3	3	10
Garantir l'accès aux biens et aux services essentiels (petits déjeuners à l'école, cantines à 1€...)	25	32	37	42	136
Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes	69	106	123	141	439
Un parcours de formation garanti jusqu'à 18 ans par une obligation de formation	0	20	20	20	60
Garantir l'accompagnement vers l'emploi de tous les jeunes (PAEJ, prévention spécialisée, PACEA...)	57	74	91	109	331
Empêcher les sorties «sèches» de l'Aide sociale à l'enfance	12	12	12	12	48
Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité	779	4 410	2 155	2 218	9 562
renforcer l'accès aux droits - référents de parcours	10	10	10	10	40
Renforcer l'accès à la santé (C2S, LHSS, mesures Ségur de la Santé et Assises de la santé des mentales en faveur des précaires)	49	257	416	527	1 249
Refonte des minima sociaux (revalorisation PA) et aides exceptionnelles d'urgence	700	3 803	1 100	1 200	6 803
Donner à chacun l'accès à l'hébergement et au logement	20	340	629	481	1 470
Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi (orientation, AGO, GAD, mobilités, SPIE...)	96	199	460	601	1 356
Trois leviers pour transformer notre modèle social (accueil social inconditionnel, formation des travailleurs sociaux, innovation sociale...)	68	82	182	82	414
TOTAL	1 239	5 110	3 285	3 523	13 156

REMERCIEMENTS

La stratégie pauvreté a été déployée grâce à l'action des collectivités locales, conseils départementaux, conseils régionaux, métropoles, communes, des associations, de l'agence nationale de la cohésion des territoires, de la Caisse nationale des allocations familiales et des CAF, de Pôle emploi et des entreprises.

Au sein de l'État, la mobilisation a été entière :

La direction générale de la cohésion sociale,

La direction générale de la santé,

La direction générale de l'offre de soins,

La direction de la sécurité sociale,

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,

La direction générale de l'enseignement scolaire,

La délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement,

La direction générale des outre-mer,

Le haut commissariat aux compétences,

Le haut commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises,

et

Les rectorats, les agences régionales de santé, les DREETS et les DDETS.

Face à la crise notamment, l'engagement de l'ensemble des acteurs a permis de construire des chaînes de solidarité inédites, afin de lutter contre les inégalités et accompagner les personnes vivant dans la précarité. Nous remercions tous ceux qui y ont contribué.

Contact presse :
anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr
01 40 56 63 05

www.lutte-pauvrete.gouv.fr
@Delegpauvrete



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté**